RAPPORT



















un réseau de 25 déchetteries

le transport ferroviaire des déchets ménagers















Valoriser +



Philippe MARINIPrésident du SMVO

Depuis avril dernier, le SMVO a 20 ans !

Il y a 20 ans, nous étions un petit groupe d'élus déjà convaincus de l'intérêt de mutualiser des solutions de traitement de déchets. Ce petit groupe déjà constitué du Maire de Creil, Jean Anciant, du maire de Noyon, Bertrand Labarre, et de moi même, nous n'imaginions pas que ce syndicat ne cesserait de grandir et devriendrait une entreprise de plus 120 personnes, réparties sur tout l'Est du département. Nous pensions encore moins qu'il était possible de créer des installations à l'échelle du département. La population de l'Oise ne cessait d'augmenter, nos installations étaient construites pour durer et subvenir aux besoins de nos habitants. En prévoyant une capacité de 173 250 tonnes pour le centre de valorisation énergétique et 20 000 tonnes pour le centre de tri, 25 déchetteries, nous pensions atteindre la capacité maximum avant l'anniversaire des 20 ans. Ce fut le cas pour le centre de tri, modernisé en

2012 pour une capacité de 30 000 tonnes, déjà saturé.

Propos du président

Pour les déchetteries et les quais de transfert, au fur et à mesure de la progression des tonnages de déchets et en fonction de la demande, l'organisation a dû être adaptée et, pour permettre une meilleure flexibilité et adaptation, la gestion du transport des bennes a été reprise au sein des services du SMVO, mais la progression a pu être prise en compte sans de trop "... toujours

gros bouleversements.

Par contre, pour le centre de tri, la progression des performances de tri est telle qu'il est à nouveau indispensable de l'agrandir, et nous le faisons en prenant en compte les besoins de tout le département. Pour le centre de valorisation énergétique, la capacité d'accueil reste suffisante, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ne cessent de baisser d'année en année.

ce qui rend possible d'y accueillir tout le département à l'horizon 2023, sans avoir besoin d'agrandir l'installation, au contraire du centre de tri. En 2012, la Communauté de Communes des Sablons nous rejoignait, puis en 2013, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy.

Aujourd'hui, ce sont donc les collectivités de l'Ouest du département adhérentes du SYMOVE, qui fusionnent avec le SMVO pour créer un nouveau syndicat mixte départemental de l'Oise, afin d'optimiser les installations de traitement et de tri.

Dans ce rapport d'activité, vous trouverez en première partie, un zoom sur l'histoire du syndicat, en deuxième partie, les chiffres clés et les évolutions des tonnages de déchets collectés depuis 1996 ; puis dans les parties suivantes, les instances et les services, les événements de l'année pour chaque type d'installation, les budgets,

> la gestion financière du syndicat et les actions de communication menées par le syndicat avec les collectivités adhérentes.

Notre syndicat et ses élus auront connu de grandes évolutions depuis 20 ans, évolutions de comportement des habitants, aidés par des campagnes de sensibilisation, évolution des outils pour répondre aux à un coût réduit." nouveaux besoins et aux évolutions technologiques... le monde des déchets est en perpétuelle analyse et remise en question.

> Rien n'est figé, même si les objectifs restent les mêmes : toujours mieux gérer, plus valoriser, plus recycler, moins enfouir à un coût réduit...

Aujourd'hui, le coût de traitement des déchets du SMVO est l'un des plus bas pour un service optimal qui tient compte des règles environnementales et de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

mieux gérer,

plus valoriser,

plus recycler,

moins enfouir





6

Sommaire

a Vallée de l'dis							
	L	e SMVO fête ses 20 ans					
	1.	Rappel du contexte à la création du syndicat	p.9				
			-				
			-				
THE STATE OF THE S	1 4.	Offrir aux habitants un service de qualité avec des coûts maîtrisés	s p.16				
		·					
	Les chiffres c	lés					
2			n 22				
			=				
			·				
		Les instances et les services					
		1. Les instances	p.32				
Y		2. Les commissions et groupes de travail	p.33				
Same E E							
	3	Les instances et les services 1. Les instances 2. Les commissions et groupes de travail 3. Les membres du bureau 4. Les services 5. L'organigramme Let ri et la collecte sélective 1. Le transfert et la plateforme ferroviaire 1. Le budget et les indicateurs techniques et finations 1. Le budget 2. Les dépenses 3. Les recettes. 4. Les contributions des adhérents					
		5. L'organigramme	p.36				
	Les installation	one					
			n 42				
			-				
			•				
4			•				
			=				
	o. La base logistiqu		p.00				
		Le budget et les indicateurs techniques et fina	anciers				
		1. Le budget					
		2. Les dépenses	p.73				
	_	3. Les recettes					
	5	4. Les contributions des adhérents	p.74				
		5. Les indicateurs techniques et financiers	p.75				



























Le SMVO en quelques dates :











- **2015** Rapprochement des 2 syndicats de l'Oise et discussion engagée sur la fusion en envisageant la création d'un syndicat départemental.
 - Début des travaux de la déchetterie d'Ecuvilly (nouveau modèle de déchetterie), et étude de réalisation pour une nouvelle déchetterie à Noyon.
- **2013** Reprise en régie du transport des bennes de déchetteries, aménagement d'une base logistique dans les anciens quais de transfert de Verberie et d'Estrées-Saint-Denis.
 - Adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy.
- **2012** Modernisation du centre de tri, expérimentation de nouvelles consignes sur les emballages en plastique.
 - Lancement auprès des habitants des nouvelles consignes de tri et inauguration du centre de tri modernisé.
 - Adhésion de la Communauté de Communes des Sablons.
- **2011** Inauguration du siège du SMVO
- **2010** Réflexion sur la modernisation du centre de tri et candidature à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique Eco-Emballages.
- **2006** Début du programme de prévention des déchets.
 - Reprise en régie des déchetteries (embauche de 56 agents de déchetteries).
- **2004** Inauguration du Centre de Valorisation Energétique et du premier quai de transfert.
- **2003** Inauguration du centre de tri.
- **2001** Ouverture des 3 premières déchetteries Verdi (Lassigny, Estrées-St-Denis, Villers-Saint-Paul).
- **1999** Signature du contrat Eco-Emballages
- 1998 Reprise de la déchetterie de Crépy-en-Valois• Circulaire Voynet
- **1996** Création du SMVO.
- **1994** Premier plan départemental de l'Oise
- **1993** Premières réunions de travail.
- **1992** Décret du 1^{er} avril "Emballages"
 - Loi du 13 juillet (suppression des décharges).

De 2000 à 2010

 Construction des installations: centre de tri, centre de valorisation énergétique, du réseau de 25 déchetteries et des quais de transfert.

De 1997 à 2000

 Création du schéma de gestion des déchets et début de la construction des différentes installations.

1 - Rappel du contexte à la création du syndicat

→ De 1993 à 1996, réalisation d'études



La création du SMVO naît d'une réflexion qui date de 1993, époque à laquelle Jean ANCIANT, maire de Creil, Bertrand LABARRE, maire de Noyon et Philippe MARINI prennent l'initiative de proposer à leurs collègues élus, la création d'un syndicat mixte pour le transport et le traitement des déchets ménagers de l'est de l'Oise.

« Nous étions animés d'un seul souci :
faire en sorte que la mise en
application de la loi de 1992 sur
les déchets se fasse dans
les meilleures conditions
économiques, tout en recherchant
les meilleures solutions sur le plan
environnemental. »
Philippe MARINI
sources plaquette de présentation

du SMVO - février 1998.

La nouvelle réglementation de l'époque, le décret du 1^{er} avril 1992 « Emballages » et la loi du 13 juillet 1992 pose le décor.

→ Le décret du 1^{er} avril 1992 « emballages »

Ce décret fait l'obligation aux industriels ou importateurs de produits conditionnés à la consommation ou à l'utilisation des produits par les ménages de pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages résultant de la consommation de leurs produits, selon le concept de " Responsabilité Elargie du Producteur ". En 1998, il existe trois éco-organismes chargés de mettre en application cette loi, Adelphe, pour les emballages en verre du secteur vinicole, Cyclamed pour les emballages de médicaments et Eco-Emballages pour tous les secteurs et tous les matériaux (verre, papier-carton, plastiques, acier, aluminium).

→ La loi du 13 juillet 1992

Elle prévoit notamment :

- la suppression des décharges brutes à compter de 2002 et l'instauration d'une taxe sur la mise en décharge,
- l'instauration de Plans Départementaux d'Élimination des déchets Ménagers et Assimilés.

Parallèlement, les politiques de mise en place du « tri sélectif » débutent.
Il s'agit pour de nouveaux éco-organismes d'aider les collectivités à organiser la collecte sélective pour favoriser



→ Le décret du 3 février 1993

fait l'obligation pour chaque département de traiter ses propres déchets et d'élaborer sous l'initiative du Préfet et avec les collectivités, un plan départemental d'élimination des déchets ménagers, soumis à enquête publique.

→ Le premier plan départemental de l'Oise a été arrêté le 31 mai 1994

Il prévoit notamment :

- la limitation des transports de déchets, en distance et en volume,
- l'incitation au recyclage et à la valorisation des déchets,
- le droit à l'information du public,
- l'organisation de l'Oise en deux zones géographiques de traitement, dont une pour la partie Est, couverte par notre syndicat.



→ La circulaire Voynet du 28 avril 1998 précise que :

- la priorité doit être donnée à la valorisation matière : recyclage et compostage,
- l'objectif national est la valorisation matière de 50 % des déchets collectés.
- les plans départementaux ne respectant pas ces principes doivent être révisés.

Parallèlement, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), créée en 1991, participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Elle intervient, depuis la recherche jusqu'à la diffusion de l'information, dans les domaines suivants:

- gestion des déchets,
- préservation des sols,
- efficacité énergétique,
- énergies renouvelables,
- prévention et la lutte contre la pollution de l'air,
- lutte contre les nuisances sonores.

L'agence est placée sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'écologie et de l'énergie. Ses compétences multiples permettent à l'Agence d'intervenir sous des formes très diversifiées :

- orientation, animation et financement de programme de recherche,
- conseils et expertises,
- élaboration d'outils méthodologiques et diffusion de bonnes pratiques,
- financement d'aides à la décision,
 d'opérations exemplaires et de projets,
- actions de formation, d'information, de communication et de sensibilisation.



L'ADEME intervient tant au niveau d'études techniques que d'études économiques, ou technico-économiques. C'est l'ADEME qui accom-

pagne, le directeur Gilles Choquer, dans la création du syndicat, en apportant son soutien technique.



« Nous pensons qu'en instituant une péréquation globale des coûts à l'échelle d'un large territoire, nous pouvons nous ouvrir l'accès à des techniques modernes de valorisation des déchets. »

Philippe MARINI sources plaquette de présentation du SMVO - Février 1998.

→ En 1996, les piliers du SMVO sont posés. Ce sont les mêmes valeurs qui portent le syndicat aujourd'hui.

La péréquation des coûts que ce soit pour le transport, le traitement ou la valorisation des déchets collectés, est indispensable à l'organisation et au financement d'un schéma global de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que se sont construits l'esprit et la philosophie du SMVO.

Un programme basé sur la mutualisation d'installations et des services voit le jour. Il est important de souligner que les instances du syndicat comprennent des élus de toutes les opinions politiques et toutes les décisions prises l'ont été à l'unanimité ou avec un très large consensus. C'est sur cette base et avec ces valeurs que naît le SMVO. À sa création, le syndicat réunit déjà 256 communes (311 communes aujourd'hui), qui représentent 13 groupements de communes et 11 communes indépendantes (16 Communautés de Communes et agglomérations aujourd'hui), soit un total de 391 220 habitants (494 322 habitants

aujourd'hui).

→ En 1996, le bureau est constitué de 15 membres. Philippe MARINI est Président et Jean ANCIANT

1^{er} **Vice-Président**, et le **Comité Syndical** se compose de **93 délégués** représentant tous les regroupements de communes et communes adhérentes.

Durant les deux premières années, le SMVO s'est engagé dans un travail d'étude des différentes solutions de traitements des déchets ménagers, en fonction des possibilités actuelles et dans le souci du respect de l'environnement.

→ En juillet 1997, le SMVO retient la candidature des cabinets Merlin et Pariente pour l'assistance technique au maître d'ouvrage dans la réalisation du centre de tri et du centre de valorisation énergétique, et notamment la définition du programme. Pour répondre aux décrets et nouvelles réglementations, les élus du SMVO décident de se munir d'installations performantes répondant à ses obligations. C'est ainsi que se dessine le schéma de gestion des déchets du territoire.

Le choix de la valorisation énergétique est fait pour les ordures ménagères résiduelles, avec la construction d'un centre de valorisation énergétique à Villers-Saint-Paul, de façon à valoriser l'énergie produite sous forme de vapeur renvoyée dans le(s) process de la plateforme chimique voisine, en plus de la production d'électricité revendue au réseau ERDF, et aujourd'hui pour alimenter le réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise.

Le recyclage est également en aspect fast avec la mise en place de la collecte sélective et la construction d'un centre de tri de 19 000 tonnes/an d'emballages et journaux magazines, également situé sur le site de Villers-Saint-Paul, pour centraliser l'ensemble des déchets et ainsi optimiser les installations ferroviaires nécessaires au transport alternatif. Pour limiter la circulation des camions sur les routes et la pollution de l'air, les élus choisissent un mode de transport alternatif par voie ferrée, ce qui nécessite la construction d'une plateforme ferroviaire à Villers-Saint-Paul et de quais de transfert route/rail répartis sur le territoire.

Pour éviter les dépôts sauvages et répondre aux besoins des habitants, un réseau de 25 déchetteries va progressivement se constituer.

Afin de favoriser la valorisation organique, des plateformes de compostage sont initiées par des acteurs locaux.









→ Dès 1998, le SMVO travaille à la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et à la construction d'un centre de tri. Parallèlement, la construction d'un réseau de 25 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire, à moins de 10 minutes de chaque habitant, est lancée. La déchetterie de Crépy-en-Valois est reprise par le SMVO en mai 1998, elle sera la première du réseau. Les élus sont sollicités pour trouver des terrains, de préférence dans des endroits densément peuplés à l'intérieur des périmètres définis par les courbes isochrones.

→ En 1999, le SMVO signe son premier contrat avec Eco-Emballages, et ainsi, s'engage à développer un projet de collecte sélective des 5 matériaux d'emballages et ce, sur tout son territoire, avant la fin de l'année 2001.

Plusieurs messagers du tri sont recrutés dans les collectivités adhérentes et au sein de l'équipe du SMVO.

Déjà 120 000 habitants sont desservis par la collecte sélective dans les groupements de communes :

- le District Urbain du Liancourtois,
- le SIRTOM de Pont Sainte Maxence,
- la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- le SIVOM de la région de Compiègne,
- la ville de Villers-Saint-Paul.

Trois sites sont retenus pour construire les déchetteries de Villers-Saint-Paul, Estrées-Saint-Denis et Lassigny.

Le groupement DUMON a été choisi pour réaliser le réseau des déchetteries.

De nombreuses réunions d'information sont organisées sur le territoire pour présenter le schéma global de valorisation des déchets, les enjeux du recyclage, l'emploi dans le domaine des déchets...

→ En 1999, la population du SMVO est de 402 978 habitants mais le potentiel de nouveaux adhérents permet d'envisager à moyen terme un bassin de 299 communes pour 445 075 habitants. Le centre de valorisation énergétique était dimensionné pour répondre aux besoins de la population d'un tel territoire, en anticipant sur l'évolution démographique, tenant compte de prévisions de croissance démographique et d'une stabilisation de la production d'ordures ménagères résiduelles. L'installation a été dimensionnée pour une capacité d'accueil d'ordures ménagères de 173 250 tonnes / an.



2 - Les grandes étapes de la construction du syndicat

→ De 2000 à 2010, construction des installations : le centre de tri (2003), centre de valorisation énergétique (2004), du réseau de 25 déchetteries (de 2001 à 2011 (déchetterie de Plailly) et des quais de transfert (de 2004 à 2007).

→ Dès 2001 : construction de la déchetterie de Plailly.

→ En 2003: inauguration du centre de tri.

→ En 2004:

- inauguration du Centre de Valorisation Energétique (CVE),
- construction du premier quai de

→ 2006: reprise en régie des déchetteries (embauche de 45 agents de déchetteries).



Le SMVO fête ses 10 ans en 2006 :







→ Dès 2010, une réflexion est engagée sur le devenir du centre de tri qui va conduire à l'agrandir et le moderniser en 2012, en passant à 30 000 tonnes de capacité annuelle.



Modernisation du centre de tri et candidature à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique Eco-Emballages.

→ En 2011, la candidature du SMVO est retenue par Eco-Emballages, mais reste à négocier le fait qu'elle soit réalisée sur la totalité du territoire (490 000 habitants), ce qui n'est pas dans le cahier des charges donné par Eco-Emballages.

L'objectif d'Eco-Emballages était de comparer les résultats d'une même collectivité, en créant des zones tests. Au final, sur un panel expérimental de 3,5 millions d'habitants, le SMVO est le seul territoire dans lequel la totalité de la population a été testée. Cette expérimentation doit permettre de mesurer l'intérêt de généraliser l'élargissement des nouvelles consignes sur les emballages en plastique au niveau national.

Grâce à cette expérimentation, les usines de recyclage se serviront des tonnages collectés pour tester leur capacité de recyclage à grande échelle.

L'enjeu est de taille pour le SMVO, car au final, il sera le seul territoire de 490 000 habitants en France, à faire cette expérimentation sur l'ensemble de son périmètre, avec un centre de tri adapté aux nouvelles consignes.

→ En 2012: lancement auprès des habitants des nouvelles consignes de tri et inauguration du centre de tri modernisé.

Après des études et une réflexion, il est décidé de moderniser le centre de tri et de l'adapter à ces nouvelles consignes en construisant un tout nouveau process (monté en 2 mois), pour être opérationnel dès l'été 2012. Seul le bâtiment de l'ancien centre de tri ne subit pas de modification.

Ce nouveau process a la particularité, grâce à l'utilisation de machines de tri optique, de trier toutes les résines plastiques, matière par matière.

Ainsi, une fois les emballages, et les papiers triés, ils sont directement renvoyés vers des usines de recyclage.

Parallèlement, dès le début de l'année 2012, une campagne de sensibilisation présentant les nouvelles consignes est organisée de manière à sensibiliser, en premier lieu, les relais d'opinion, et juste à la date de mise en service du centre de tri, tous les habitants.

En 2012, la Communauté de Communes des Sablons vient rejoindre le SMVO puis en 2013, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (qui s'appelait Communauté de Communes du Canton d'Attichy).



→ 2013 : reprise en régie du transport des bennes de déchetteries, aménagement de deux bases logistique dans les anciens quais de transfert de Verberie et d'Estrées-Saint-Denis.

Embauche de 18 conducteurs et formation d'agents polyvalents.



Inauguration du centre de tri 30 000 tonnes en 2012

→ En 2014, le Centre de Valorisation Énergétique est raccordé au réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise.

→ En 2015, un projet de fusion du SMVO avec le syndicat de l'Ouest du département commence à voir le jour, avec l'objectif de créer un syndicat départemental.

Eco-Emballages a lancé un appel à projet pour dynamiser la collecte sélective dans lequel il est prévu d'aider financièrement les projets de centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes. Le SMVO monte un projet de nouveau grand centre de tri capable de trier la collecte sélective à l'échelle du département.



Le SMVO est retenu par le Ministre de l'environnement Ségolène Royal, comme « territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour continuer une politique de réduction des déchets et, dans une logique d'économie circulaire.

→ En 2016, un appel d'offre pour la conception du grand centre de tri est lancé. Actuellement, à la demande du Préfet, les agglomérations et les Communautés de Communes du SMVO et du SYMOVE délibèrent pour déterminer le périmètre du nouveau syndicat, né de la fusion des deux syndicats.



3 - Un objectif constant, limiter l'enfouissement, augmenter la valorisation !

Le schéma global de gestion des déchets créé en 1997 avait pour objectif de limiter l'enfouissement et d'augmenter le recyclage et la valorisation des déchets. **Cet objectif est atteint.**

Depuis 1999, les ordures ménagères résiduelles n'ont cessé de baisser (- 155 kg / habitant depuis 1999) alors que la collecte sélective a continué de progresser en faveur du recyclage (+ 23 kg / habitant depuis 1999).

Avec la création d'un réseau de déchetteries, le nombre de visites et les apports n'ont cessé d'augmenter jusqu'en 2014. En 2015, cependant et lorsque l'on prend en considération le tonnage global de déchets collectés sur le territoire du SMVO, la tendance est à la baisse (- 5,75 % depuis 2006).

On observe également une baisse des apports en déchetteries de 10 % par rapport à 2014 (cf. p.67).

Le programme de prévention des déchets initié par le SMVO dès 2006 a sans doute contribué à obtenir ces résultats, mais c'est aussi le résultat de plusieurs facteurs : la crise économique et une prise de conscience générale de la population face aux enjeux de l'environnement.

Aujourd'hui, toute personne avertie est consciente du fait qu'elle joue un rôle dans la production de déchets et donc, dans les solutions à apporter pour la diminuer.

Aujourd'hui, non seulement, les producteurs mais aussi les consommateurs, cherchent à réduire leur impact sur l'environnement.

Le développement de solutions de réemploi, comme les recycleries ou les sites de vente d'occasion, permet sans doute de limiter les apports.

Population 2015: 494 322 habitants

Année	19	99	20	06	2015		Evolution 1999-2015	
Unités	Tonnes	kg/habi- tant	Tonnes	kg/habi- tant	Tonnes	kg/habi- tant	kg/habi- tant	
Ordures ménagères résiduelles	160 536	398,20	141 500	334,7	120 266	243,29	-154,91	-38,90
Emballages légers (hors verre) et journaux / magazines	1 917	13,0	17 400	41,2	27 927	56,50	43,46	333,22
Verre	6 802	46,3	11 394	26,9	12 688	25,67	-20,61	-44,53
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	8 719	59,3	28 794	68,1	40 615	82,16	22,85	38,52
TOTAL OMA (1)	169 255	457,5	170 294	402,8	160 881	325,46	-132,06	-28,86
Déchets verts (porte-à-porte)			18 976	44,9	22 114	44,74		
Déchetterie (avec déchets verts)			58 297	137,9	93 288	188,72		
Textiles (hors textiles déchetterie)	-	-	-	-	1 084	2,19		
Encombrants (porte-à-porte)			8 815	20,9	5 194	10,51		
TOTAL ENCOMBRANTS (2)	-	-	86 088	203,7	121 680	246,16		
TOTAL DMA (3)	169 255	457,5	256 382	606,5	282 561	571,61		



Avec un taux de valorisation de près de 95 % en 2015 (cf. bilan des flux p.26), dont 45 % de valorisation énergétique, 32 % de recyclage et 17 % de valorisation organique, le SMVO atteint des performances de valorisation jamais atteintes sur son territoire.

Pour la première année, l'enfouissement ne dépasse pas les 5 %.

La priorité des élus fondateurs du SMVO était de limiter au maximum le recours

à l'enfouissement, aux décharges comme on les appelait en 1996! Objectif atteint!

Seuls les déchets non valorisables sont enfouis. Le recours à un centre de tri des encombrants VEOLIA installé à Nogent-sur-Oise depuis 2014, permet de mieux valoriser les déchets collectés en porte-à-porte et en déchetteries (cf. p.70).

RECYCLAGE

Valorisation énergétique

Recyclage 32%

Valorisation organique 17%

Enfouissement





4 - Offrir aux habitants, un service de qualité avec des coûts maîtrisés

Au-delà de l'aspect environnemental et des performances à la création du syndicat, les élus souhaitaient construire des installations performantes et surtout, raisonnables en matière d'investissements.

Il ne s'agissait pas d'augmenter les coûts de traitement, et ainsi, de répercuter les coûts de ces installations sur les taxes d'ordures ménagères et de manière générale sur la fiscalité locale.

Ces investissements ont été étudiés et prévus de manière à ce que la cotisation des adhérents ne progressent pas considérablement, mais qu'ils soient lissés dans le temps, et n'aient pas d'incidence sur le porte-monnaie du contribuable.



Montants des investissements réalisés

Réseau de déchetteries	19 000 000,00 €
Locaux administratifs (siège)	2 300 000,00 €
CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL (HORS PLATE-FORME FERROVIAIRE)	
Centre de valorisation	79 900 000,00 €
Centre de tri	9 500 000,00 €
Mesures compensatoires bassins de compensation CTP	1 100 000,00 €
Voie d'accès CTP	700 000,00 €
Cabine de mesures (Rieux)	100 000,00 €
Total Centre de Traitement Principal - CTP	91 300 000,00 €
TRANSPORT FERROVIAIRE	
Plateforme ferroviaire	1 800 000,00 €
Liaison routière & ferroviaire	4 600 000,00 €
Voie ferrée	1 900 000,00 €
Quais de transfert	13 900 000,00 €
Total transport ferroviaire	22 200 000,00 €
Total CTP + transport ferroviaire	113 500 000,00 €
TOTAL DÉCHETTERIES + SIEGE + CTP + TRANSPORT FERROVIAIRE	134 800 000,00 €
Travaux de modernisation du centre de tri (travaux délégataire)	8 300 000,00 €
(Pour mémoire, coût du process antérieur en € courants)	3 200 000,00 €

Évolution de la contribution des adhérents

Contribution totale des adhérents (CVE + déchetteries + déchets verts + encombrants *) en € HT/habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2007 / 2015
En € courants	47€	48€	46 €	46€	45€	46€	45 €	45 €	45 €	- 3 %
En € constants	53€	53 €	49 €	49€	48€	47 €	45 €	45 €	45 €	- 14 %

^{*}encombrants inclus à compter du 1er avril 2012

La construction des installations nécessaires au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de l'Est de l'Oise n'a pas eu d'incidence sur la fiscalité locale.

Dans le tableau ci-dessus, vous pouvez constater qu'en euros constants la contribution par habitant a même baissé.

Évolution des tarifs en euros courants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tarif en € à la tonne pour la valorisation énergétique	74,07	81,86	82,71	77,6	78,53	78,5	82,54	82,05
Tarif en € /hab. pour les déchetteries, déchets verts & encombrants	24,51	21,66	21,5	23,4	25,36	25,2	25,59	25,31

→ Depuis 2012,

année de la mise en place des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique, les adhérents du SMVO perçoivent un intéressement au tri à la tonne triée, dont le montant ne cesse d'augmenter. Cet intéressement permet d'inciter les adhérents à trouver des solutions pour continuer à améliorer les performances de tri.



Montant des reversements réalisés sur l'intéressement au tri

	2012	2013	2014	2015
Intéressement au tri	200 000 €	372 000 €	373 000 €	500 000 €
En moyenne par tonne entrante	9,49€	15,83€	13,58€	17,90 €

5 - Les projets de l'année 2015

En 2015, le SMVO a répondu à plusieurs appels à projets déterminants pour l'avenir du syndicat :

- le projet de réalisation d'un grand centre de tri de 60 000 tonnes par Eco-Emballage et l'ADEME,
- un plan de relance de la collecte sélective sur 3 territoires, la communauté de l'agglomération creilloise, la Vallée Dorée, l'Agglomération de la Région de Compiègne,
- le « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par Ségolène ROYAL.

1 - L'appel à projets Eco-Emballages pour un grand centre de tri de 60 000 tonnes

Pour compléter et améliorer encore ses résultats, le SMVO a candidaté la construction d'un centre de tri à 60 000 tonnes qui permettrait de recevoir, à l'horizon 2018, la collecte sélective de l'ensemble du département. En effet, le centre de tri actuel, modernisé en 2012 a déjà atteint sa capacité maximum de tri, 30 000 tonnes.

Il était donc intéressant de profiter de cet appel à projet pour envisager de construire un centre de tri de plus grande capacité.

D'ici 2022, comme écrit dans la loi de transition énergétique, l'ensemble des territoires français aura l'obligation de mettre en place l'élargissement des consignes. Le SYMOVE, syndicat de l'Ouest du département et les communautés de communes devront organiser cet élargissement des consignes et prévoir des solutions pour organiser le tri de ces « nouveaux » emballages en plastique.

Avec l'élargissement des consignes qui a débuté en 2012, l'expérience du SMVO montre que le tri augmente dans sa globalité au delà des nouvelles consignes. La simplification du geste a une incidence positive sur l'ensemble de la collecte sélective.

On peut donc prévoir un impact favorable sur les autres territoires. Pour optimiser ces résultats et anticiper sur l'organisation que nécessite ce changement de consignes, le SMVO a candidaté en partenariat avec le SYMOVE sur un projet de grand centre de tri à 60 000 tonnes. Aujourd'hui, le dossier de candidature proposé par le SMVO est à l'étude.

Un réponse est attendue d'ici l'été 2016.



2 - Le plan de relance de la collecte sélective à la Vallée Dorée, la Communauté de l'Agglomération Creilloise et l'Agglomération de la Région de Compiègne



1 point par an.

Les performances de tri sont très diverses aujourd'hui en France. Dans certaines zones, on trie plus de 65 kg / an / habitant quand ailleurs on plafonne à 20 kg / an / habitant.

Ces disparités s'expliquent par des quartiers qui ne peuvent pas trier, par un manque de communication ou par des modalités de collecte inadaptés.

Des projets précis, adaptés à chaque contexte local, sont menés en partenariat avec les collectivités locales.

Malgré les efforts accomplis par chacun des acteurs, le taux de recyclage des emballages ménagers plafonne à 67 % avec une progression annuelle d'environ

Ce sont ces derniers points de recyclage qui sont les plus difficiles à atteindre. En 2013, les performances de tri des agglomérations de La Vallée Dorée, l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Communauté de l'Agglomération Creilloise étaient en dessous de la moyenne du SMVO. Eco-Emballages a proposé pour ces trois collectivités de mettre en place des plans de relance personnalisés pour chacune de ces collectivités, accompagné par le SMVO.

Chaque collectivité a proposé un plan d'actions ambitieux en rapport avec ses territoires respectifs.

Les Plans d'actions proposés ont été jugés selon une grille d'évaluation prenant en compte notamment :

 les objectifs attendus (progression des performances et maitrise des coûts du dispositif),

- la reproductibilité sur les autres secteurs de la collectivité des actions menées dans le cadre du plans d'actions, et la faisabilité de cette extension,
- le pilotage du plan d'actions par la Collectivité, avec la nomination d'un pilote de projet dédié, en partenariat avec Eco-Emballages.
- la qualité du plan d'actions selon les projets proposés.

Aujourd'hui, ces trois plans de relance sont en cours. De vrais programmes de sensibilisation avec des actions sur les aspects techniques et de communication sont organisés afin d'obtenir vite des résultats.

3 - Le projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

Le 16 juin 2015, Ségolène ROYAL a lancé un appel à projets nommé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » sur l'ensemble du territoire français. Malgré un délai très court pour répondre, le SMVO a répondu à cet appel à projets.

L'ensemble des Communautés de

Communes et Agglomérations du territoire a apporté sa contribution et montrer son intention de participer de manière active à ce projet.

La première édition de l'appel à projets lancé en 2014 « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » a permis de distinguer 58 lauréats, dont les actions doivent permettre de contribuer aux objectifs nationaux fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Le succès de cette première édition a incité à poursuivre la dynamique lancée et à proposer aux territoires qui n'ont pas pu candidater, ou qui souhaitaient parfaire

leur projet, une nouvelle édition, à la veille de la COP21 qui s'est tenue à Paris en fin d'année 2015.

De manière générale, les « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » retenus pour cette deuxième vague sont des



territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

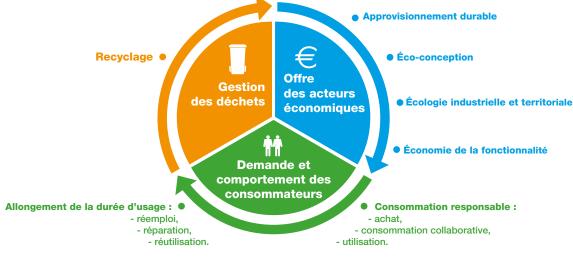
Dans ce cadre, le « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » est un idéal à atteindre :

- ne pas gaspiller,
- limiter au maximum la production de déchets,
- réemployer localement,
- valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités,
- recycler tout ce qui est recyclable,
- limiter au maximum l'élimination,
- et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Pour répondre, le SMVO a présenté un dossier de candidature reprenant tous les axes définis dans le cadre de cet appel à projet. Un programme ambitieux présentant des solutions techniques, environnementales et de sensibilisation des publics concernés a été proposé. Ce document a été envoyé à l'ensemble des interlocuteurs du SMVO afin de faire connaître au plus grand nombre les axes d'actions envisagés par le syndicat.

Le SMVO a su qu'il était retenu comme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. » En novembre 2015, une journée d'échanges a permis de présenter aux collectivités adhérentes du SMVO, les grandes lignes de ce projet et, de manière plus générale, les enjeux de cette politique d'économie circulaire.

Le principe de l'économie circulaire :

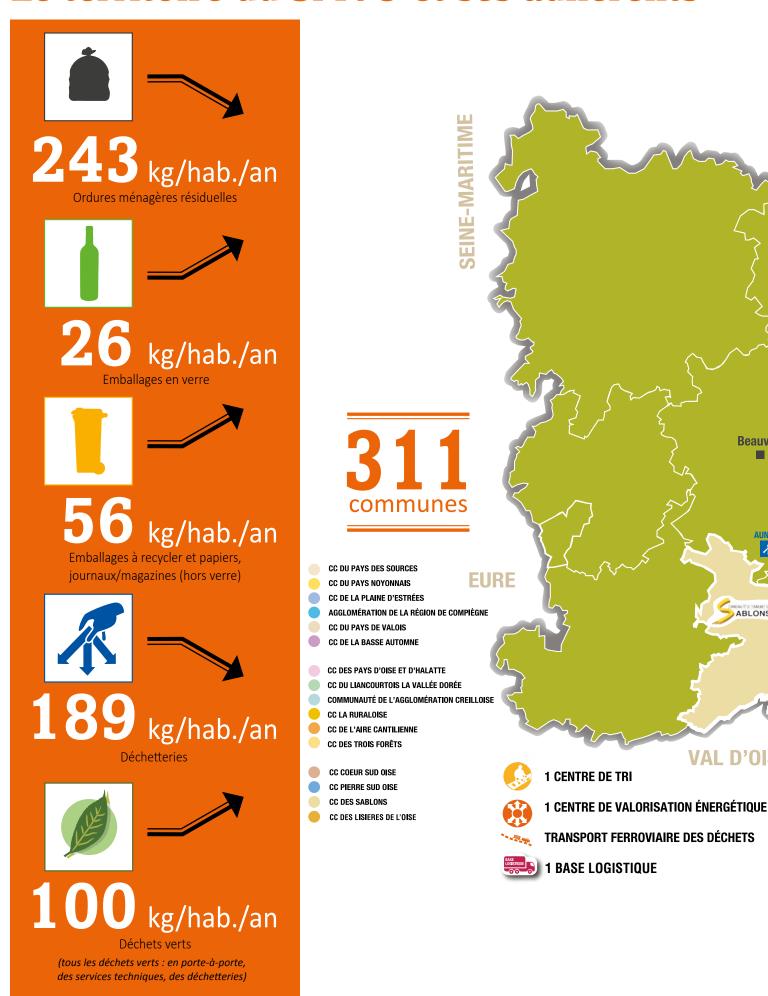


source : ADEME



2 LES CHIFFRES CLÉS

Le territoire du SMVO et ses adhérents



La population

La population du SMVO est de 494 322 habitants en 2015.



494 322
habitants



Bilan des différents flux de collecte

COLLECTES

TONNAGES ENTRANTS



COLLECTE A DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE



Verre

12 688 tonnes \rightarrow 26 kg/hab.



Emballages

16 270 T



Journaux / Magazines

11 657 T

27 927 tonnes \rightarrow 56 kg/hab.



Ordures ménagères résiduelles (1)

120 266 tonnes \rightarrow 243 kg/hab.

(1) Tonnages reçus aux CVE

160 881 tonnes \rightarrow 325 kg/hab.

282 561

TONNES de déchets ménagers





Encombrants

5 194 tonnes \rightarrow 11 kg/hab. \blacksquare



AUTRES COLLECTES



en apport volontaire

1 084 tonnes \rightarrow 2 kg/hab.



Déchets verts

en porte-à-porte

22 113 tonnes \rightarrow 45 kg/hab.



des services techniques des communes

6 556 tonnes

(> les déchets verts des services techniques ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets ménagers, ni dans le ratio)



Déchets verts des déchetteries

20 673 tonnes \rightarrow 42 kg/hab.



Textiles des



déchetteries (124 tonnes \rightarrow 0,25 kg/hab.)



Terres et gravats (24 046 tonnes \rightarrow 48,64 kg/hab.)



Ferrailles (3 661 tonnes



Pneus

(146 tonnes \rightarrow 0,30 kg/hab.)



Tout venant valorisable (39 251 tonnes

 \rightarrow 79,40 kg/hab.)



Monoflux

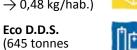
(31 tonnes

Bois (735 tonnes \rightarrow 1,49 kg/hab.)





D.D.S.* (237 tonnes \rightarrow 0,48 kg/hab.)





(60 tonnes \rightarrow 0,12 kg/hab.)

Cartons



 \rightarrow 0,06 kg/hab.) **éco-mobilier** (1 215 tonnes \rightarrow 2,46 kg/hab.)



(2 239 tonnes

 \rightarrow 1,30 kg/hab.)

 \rightarrow 4,53 kg/hab.)

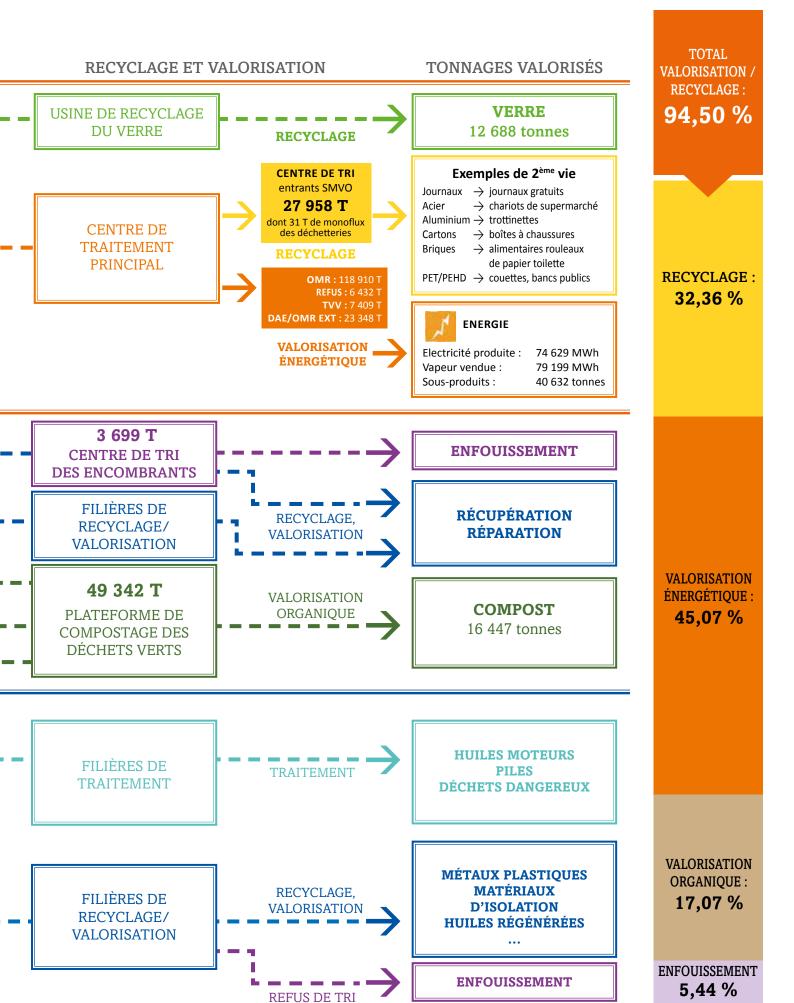


Huiles de vidange (141 tonnes \rightarrow 0,29 kg/hab.)



Batteries (69 tonnes \rightarrow 0,14 kg/hab.)

93 288 tonnes \rightarrow 189 kg/hab.



AUTRES (STOCK) 0,06 %

Les chiffres clés

Année	2006	2015	Evolution	2006-2015
Unités	kg/habitant	kg/habitant	kg/habitant	%
Ordures ménagères résiduelles	334,7	243,29	-91,41	- 27,31 %
Emballages légers (hors verre) et journaux / magazines	41,2	56,50	15,30	+ 37,13 %
Verre	26,9	25,67	-1,23	- 4,58 %
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	68,1	82,16	14,06	+ 20,65 %
TOTAL OMA (1)	402,8	325,46	-77,34	- 19,20 %
Déchets verts (porte-à-porte)	44,9	44,74	- 0,16	- 0,37 %
Déchetterie (avec déchets verts)	137,9	188,72	50,82	+ 36,85 %
Textiles (hors textiles déchetterie)	-	2,19		
Encombrants (porte-à-porte)	20,9	10,51	-10,39	- 49,73 %
TOTAL ENCOMBRANTS (2)	203,7	246,16	42,46	+ 20,84 %
TOTAL DMA (3)	606,5	571,61	-34,9	- 5,75 %

 $^{^{(1)}:} OMA = OMr + CS (y compris le verre)$

^{(3) :} DMA = OMA + TOTAL ENCOMBRANTS



+ 20,84 % Encombrants (1) + 20,65 % Collecte sélective (emballages, verre et journaux magazines) - 5,75 % DMA

- 27,31 %

2015

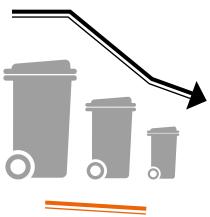
2006

→ Évolution 2006 - 2015 :

(1) Encombrants en PaP + déchetteries + Déchets verts en porte-à-porte

Ordures ménagères résiduelles

^{(2) :} Total encombrants : déchetteries (avec déchets verts) + déchets verts en PAP + déchets encombrants en PAP



- 92 kg

→ Moins 92 kg d'ordures ménagères par habitant en 10 ans

Depuis bientôt 10 ans, les ratios d'ordures ménagères ne cessent de baisser; en 2006, 335 kg/hab./an, en 2015, 243 kg/hab. /an, plus de 92 kg/hab. en moins. Nous sommes passés sous la barre des 250 kg/hab.

Grâce aux efforts accomplis en matière de sensibilisation à la réduction des déchets à la source et le programme de prévention soutenu par l'ADEME et la région Picardie à travers des actions auprès des habitants :

- opérations de promotion du compostage,
- sensibilisation aux changements de comportements en matière de consommation,
- opération foyers témoins... ont sans aucun doute eu un effet sur ces ratios.
 Parallèlement, la mise en place du tri de tous les emballages en plastique depuis 2012, a également eu un impact sur les ratios d'ordures ménagères.







→ Plus 11 kg de collecte sélective depuis 2012

Depuis 2012, la collecte sélective a progressé de 11 kg/hab. pour atteindre un ratio de 82 kg/hab en 2015.



→ Près de 20 % de baisse des Ordures ménagères et assimilées (OMA) depuis 2006

Dans cadre du programme de prévention des déchets, présenté en 2011, qui se terminera en début d'année 2017, le SMVO s'était donné l'ambition de baisser de 7 % ses tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + CS) et de 5 % ses tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA : OMr + encombrants).

Depuis 2006, les tonnages d'ordures ménagères et assimilées ont baissé, de 19 % en kg/habitant, c'est nettement au dessus des ambitions que le SMVO s'était fixé.



→ Baisse de 6 % des déchets ménagers et assimilés (DMA)

En 2015, le SMVO atteint ses objectifs fixés en 2011, puisque les tonnages de déchets ménagers et assimilés diminuent de 6 % depuis 2006.

Ceci est le résultat d'une politique menée depuis l'origine du SMVO qui consiste à optimiser ses installations et à valoriser au maximum les déchets collectés sur son territoire.

Aujourd'hui, plus de 95 % des déchets collectés sur le territoire du SMVO sont valorisés :

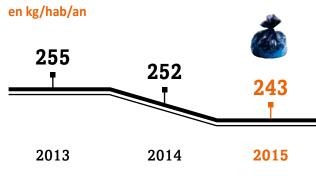
- 32,36 % de recyclage,
- 45,07 % de valorisation énergétique,
- 17,07 % de valorisation organique.

Il reste 5,44 % de déchets enfouis.

Les ordures ménagères résiduelles

Le ratio en OMr a connu une baisse régulière depuis 2006, très nette en 2015.





La collecte sélective de 2012 à 2015

NETTE AUGMENTATION



De 2012 à 2015, la collecte sélective a augmenté de plus de **11 kg / habitant.** Cette progression est remarquable. La simplification des consignes de tri a fortement contribué à améliorer les performances de tri ainsi que le passage à la collecte en monoflux.

Malgré une baisse du gisement des papiers, la collecte sélective progresse.

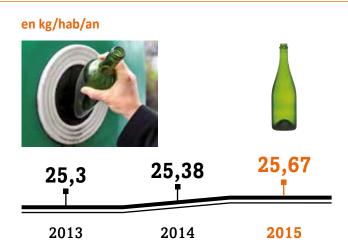


Le cas particulier du verre

Le ratio par habitant ne progresse que légèrement : **25,67 kg / hab.** en 2015.

En 2015, le SMVO a renouvelé ses aides à l'optimisation de la collecte du verre sur son territoire.

Des campagnes de sensibilisation à la collecte du verre ont été réalisées dans plusieurs Communautés de Communes : CC3F, CCPOH et CCPV.



Les déchetteries —



Augmentation du nombre de cartes d'accès aux déchetteries ——

Le nombre de possesseurs de carte d'accès aux déchetteries augmente chaque année. Au total, ce sont 110 280 cartes d'accès en déchetteries qui ont été délivrées depuis 2012 :

- 108 671 pour les particuliers,
- 261 pour les collectivités,
- 31 pour les administrations,
- 109 pour les associations,
- 1 208 pour les professionnels.



+ 13 % en 1 an

Baisse du nombre de visites en déchetteries en 2015



- 11,4 % de fréquentation en 1 an

nombre de visites













































Les instances

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise est un groupement d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Chaque groupement adhérent désigne ses représentants auprès du SMVO, le nombre étant fonction de la population du groupement.

En 2015, 106 délégués titulaires et 106 délégués suppléants composaient ainsi le comité syndical, l'assemblée délibérante du syndicat.

Le Comité Syndical délibère sur les domaines de sa compétence :

- le vote du budget,
- · l'approbation du compte administratif,
- le suivi du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement principal,
- les conventions diverses.

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique. En 2015, les délégués ont été réunis 4 fois.

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SMVO et est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 6 membres supplémentaires.

Il délibère sur les compétences que le Comité lui a délégués, notamment :

- emprunts,
- acquisitions et ventes foncières ou immobilières,
- marchés publics,
- questions relatives au personnel et à l'administration du Syndicat.

Les membres du Bureau préparent également les dossiers qui seront présentés au Comité Syndical.

En 2015, le Bureau a été réuni 7 fois.

Le Président prend des décisions sur les domaines de compétence dévolus par le Comité Syndical.

Il s'agit notamment des :

- contrats, conventions et marchés publics à concurrence de 50 000 € HT,
- actions en justice intentées au nom du SMVO, tant en défense qu'en demande,
- dépôts de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter pour les installations classées,
- demandes de subventions.



Les commissions et groupes de travail

Afin de préparer les dossiers présentés au vote des élus, le SMVO a mis en place des commissions thématiques.

Les commissions obligatoires :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics, le SMVO est doté des 4 commissions suivantes :

- la commission d'Appel d'Offres, chargée d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée,
- la commission de Délégation de Service Public, pour le suivi de la délégation relative au centre de traitement principal (avenants au contrat initial),
- la commission Consultative des Services Publics Locaux, dont le rôle essentiel consiste à examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,
- la commission de Contrôle des Comptes, qui examine annuellement les comptes publiés par le délégataire de service public.

Les commissions facultatives :

Le Comité Syndical a également constitué des commissions facultatives afin de réfléchir aux grandes orientations et projets du Syndicat et de préparer les dossiers présentés aux délégués.

Chaque commission se voit attribuer un sujet précis et est composée d'un vice-président et de délégués :

- la commission des Finances prépare le débat d'orientation budgétaire, le budget et les demandes de modification du budget,
- la commission « centre de traitement principal et réseau de chaleur » examine tout projet relatif au fonctionnement du centre de valorisation énergétique, au centre de tri et au réseau de chaleur,

- la commission « MAPA » étudie l'analyse des marchés à procédure adaptée et donne un avis consultatif aux membres du Bureau,
- la commission « tri-recyclage » est saisie de toute question relative à la collecte sélective et aux différents contrats afférents (dont Eco-Emballages). Elle suit également l'évolution des recycleries du territoire,
- la commission « communication et prévention » examine les actions de communication du syndicat (plan de communication, campagnes thématiques, publications diverses).
 Elle traite aussi de toutes les actions en faveur de la prévention des déchets.
- la commission « déchetteries » se prononce sur les filières de traitement des déchets, les conventions passées avec les éco-organismes, l'organisation et la qualité du service rendu en déchetteries,
- la commission « transport et quais de transfert » examine toutes les questions relatives au transfert et au transport ferroviaires ainsi que l'évolution des marchés afférents.

En 2015, deux commissions facultatives ont été créées :

- la commission « travaux », essentiellement pour le suivi de la construction des déchetteries.
- la commission « optimisation du programme VERDI », chargée d'analyser les enjeux de la collecte et de la valorisation des déchets.

Suite aux élections professionnelles en date du 4 décembre 2014, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été constitués.

Ils sont composés de 5 représentants du personnel et autant de représentants de la collectivité.

Le Comité Technique est une instance consultative compétente sur les questions d'ordre collectif.
Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection, à la sécurité des agents et à l'amélioration des conditions de travail.

En 2015, le comité technique s'est réuni 5 fois, le CHSCT 4 fois.

Les membres du Bureau du SMVO



Philippe MARINI Président Agglomération de la région de Compiègne



Philippe MASSEIN 1^{er} vice-président Communauté de l'Agglomération Creilloise



Benoit HAQUIN vice-président Communauté de Communes du Pays de Valois



Alain BRAILLY vice-président Communauté de Communes du Canton d'Attichy



Robert LAHAYE vice-président Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte



Claude PERSANT vice-président La Vallée Dorée : Communauté de Communes du Liancourtois



Bruno SICARD vice-président Communauté de Communes Cœur Sud Oise



Corry NEAU
vice-présidente
Communauté de
Communes de l'Aire
Cantilienne



Patrick CORBEL vice-président Communauté de Communes La Ruraloise



Jean-Luc DION vice-président Communauté de Communes Pierre Sud Oise



Patrick FLOURY vice-président Communauté de Communes de la Basse Automne



Jacky MELIQUE vice-président Communauté de Communes des 3 Forêts



Annick DECAMP vice-présidente Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées



René MAHET vice-président Communauté de Communes du Pays des Sources



Patrick DURVICQ vice-président Communauté de Communes du Pays Noyonnais



Laurent CHEVALLIER vice-président Communauté de Communes des Sablons



François DESHAYES Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Arielle FRANÇOISAgglomération de la
Région de Compiègne



Daniel GAGECommunauté de
Communes du Pays
de Valois



Bernard HELLALAgglomération de la
Région de Compiègne



Abdelkrim KORDJANI Communauté de l'Agglomération Creilloise



Eric MONTESCommunauté de l'Agglomération
Creilloise

Les services

Les services techniques

Les services techniques regroupent une centaine d'agents et sont organisés en plusieurs pôles :

- service exploitation des déchetteries,
- service des contrats avec les écoorganismes et prestataires de services et apports adhérents,
- service Construction et Maintenance des installations,
- service études et développement suivi du contrat de délégation de service et du transport ferroviaire.

1 - Service exploitation des déchetteries

Ce service gère le réseau des déchetteries Verdi composé de :

→ 23 déchetteries exploitées en régie directe. Ces 23 déchetteries (bientôt 24) sont exploitées par une soixantaine d'agents d'exploitation accueillant les usagers sur site, encadrés par 4 coordonnateurs et le responsable d'exploitation.

Une personne se charge de la planification de l'activité des agents de déchetteries.

Un agent polyvalent assure la gestion du parc automobile et du matériel d'exploitation propre aux déchetteries. L'enlèvement des bennes de déchetterie est réalisé depuis le 1^{er} janvier 2013, en régie directe, avec 22 conducteurs poids lourds et 5 agents polyvalents, encadrés par 3 coordonnateurs transport. Un agent effectue le reporting des tonnages. Un autre agent est chargé de la maintenance des bennes.

- → 1 déchetterie (Bornel) en contrat d'exploitation,
- → 1 déchetterie (Auneuil) : accès sous convention avec l'Agglomération du Beauvaisis pour 6 communes de la C.C. des Sablons.



2 - Service des contrats avec les éco-organismes et prestataires de services, et apports des adhérents

Ce service réalise notamment la conception technique des cahiers des charges pour le traitement des déchets collectés en déchetteries.

Une personne est spécifiquement missionnée pour le suivi des tonnages liés aux prestations des déchetteries.
Elle est également en charge de la déchetteries aux

délivrance des cartes de déchetteries aux usagers.
Un agent est chargé du suivi technique

du centre de tri et de l'extension des consignes de tri. Il est le référent auprès des éco-organismes tels qu'Ecofolio et Eco-Emballages.

Il encadre également un agent effectuant la caractérisation des collectes sélectives entrantes sur le centre de tri de Villers-Saint-Paul.



3 - Service construction maintenance des installations

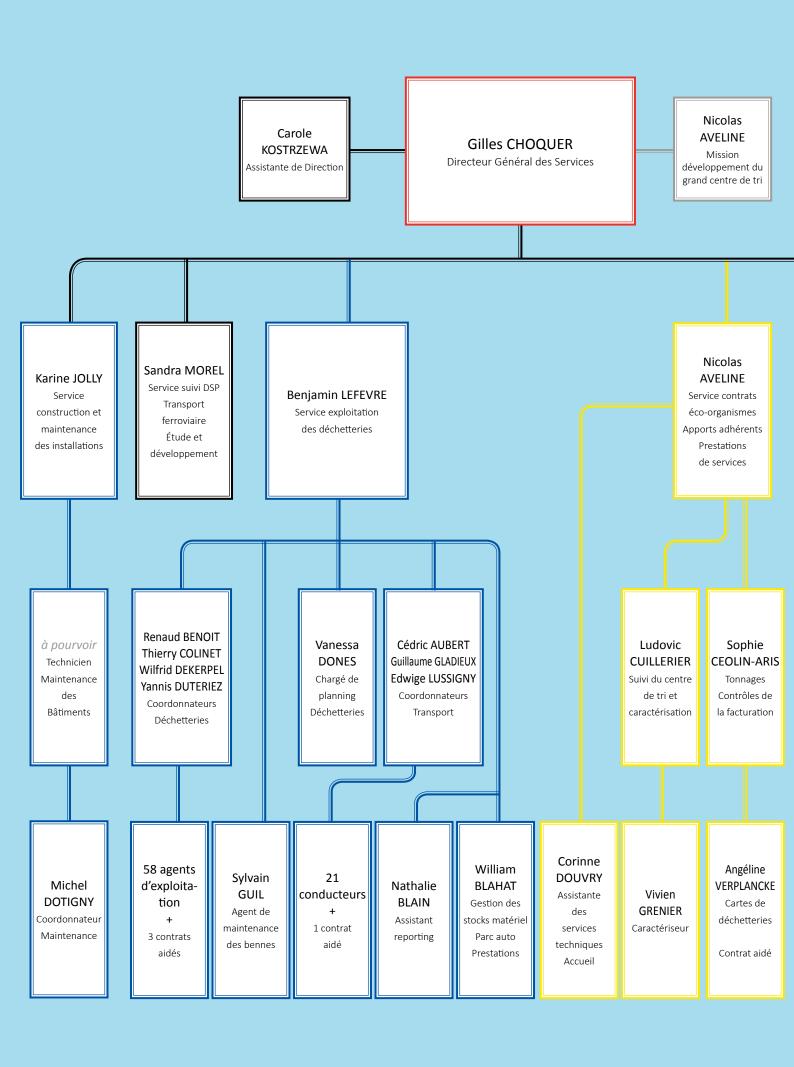
Ce service a en charge la construction, la rénovation et la maintenance des infrastructures du syndicat :

- · construction des déchetteries,
- rénovation, agrandissement des déchetteries et mise aux normes,
- maintenance des déchetteries et des locaux administratifs.

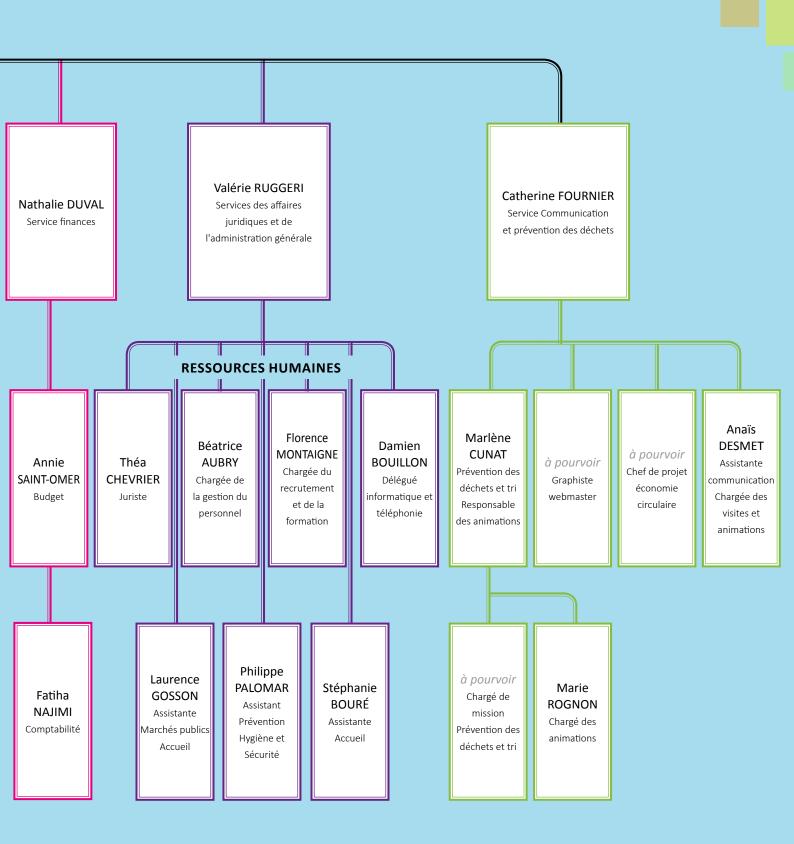
Pour assurer le pilotage et le suivi des travaux, l'équipe est composée d'un responsable, d'un technicien, et d'un coordonnateur maintenance qui a en charge la maintenance courante et curative des installations.

4 - Service études et développement et suivi du contrat de délégation de service public

Une personne se charge de suivre techniquement le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, et s'assure que les équipements propriété du syndicat sont correctement gérés et entretenus. Au-delà de ce suivi, cette personne à la charge de promouvoir les projets de développement technique du syndicat comme la création du réseau de chaleur urbain entre le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la Ville de Nogent-sur-Oise.



L'organigramme des services



Les services

Le service juridique et administratif

Il est composé de 8 personnes et exerce des missions transversales. Sur le plan administratif, il s'agit d'organiser les réunions d'élus (Comités et Bureaux) et de préparer, en lien avec les services concernés, les dossiers et rapports de présentation. Une fois les décisions votées, le service administratif rédige les délibérations et veille à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires pour que ces décisions soient applicables. Le service juridique gère principalement les contrats, les marchés publics et la délégation de service public relative à l'exploitation du centre de traitement principal. Une soixantaine de contrats et marchés ont été conclus en 2015.

Ainsi, les marchés attribués concernent des domaines aussi divers que le traitement des terres et gravats, le tri et la valorisation - recyclage du tout venant valorisable, la caractérisation des ordures ménagères, l'achat de bennes de déchetteries, le transport et transfert ferroviaire, l'assurance du centre de valorisation énergétique, etc.

Les contrats conclus sont relatifs à la location de véhicules de service, l'abonnement, la documentation technique ou juridique, l'abonnement aux réseaux divers, la location de petit matériel, la maintenance informatique, l'entretien des installations, etc.
Le service juridique gère également les différents contrats d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens, risques statutaires, risques industriels).

Ce service s'occupe également des contentieux qui peuvent naître dans l'exécution des différents contrats, mais aussi des plaintes déposées lors de vols ou de dégradations commises sur les installations du Syndicat. Le service juridique et administratif

Le service Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines

est chargé de l'ensemble des questions relatives au personnel et à l'organisation des services : recrutement, gestion de la paie, formation, suivi de la carrière, hygiène et sécurité.

Un agent est chargé de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité.

Une personne déléguée à l'informatique et la téléphonie accompagne l'ensemble des services du syndicat pour répondre aux besoins spécifiques de chacun, en matière de téléphonie et d'informatique. Cet informaticien gère la mise en réseau de l'ensemble des sites du syndicat, s'assure du maintien opérationnel et de l'évolution du système d'information. Enfin, un agent assure l'accueil physique et téléphonique des usagers et des différentsinterlocuteurs extérieurs.

Le service des Finances

Le service des Finances

élabore le budget et gère son exécution. Il gère ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes mais également la trésorerie et les emprunts.

Ce service a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes par pôle d'activité :

- transport et valorisation des déchets ménagers,
- transport et traitement des collectes sélectives,
- traitement des déchets de déchetteries,
- déchets verts et encombrants.

Non obligatoire, elle permet de déterminer et fixer les tarifs pratiqués par le Syndicat par nature d'activité et permet de restituer le coût réel de chacune de ses activités.

Sous l'autorité de la Direction Générale, le service financier a assuré en 2015 la gestion :

- d'un budget de fonctionnement de près de 34 millions d'euros,
- d'un budget d'investissement de près de 13,6 millions d'euros.

Le service est composé de 3 personnes. Cette année, plus de 5 000 mandats et près de 1 750 titres de recettes ont été émis. Le service communication et prévention des déchets

Le service communication

Le service communication chapeauté par une responsable du service est composé d'une équipe dédiée à la prévention des déchets et au tri (3 personnes), d'un poste de graphiste et d'une chargée de communication, qui gère l'organisation des visites de sites, les événements internes, le journal interne.

Tout au long de l'année, le service communication est en relation avec les collectivités adhérentes, les écoorganismes, et les partenaires pour organiser des actions sur le territoire. En fonction des thématiques, c'est le service en charge de la prévention et du tri ou la chargée de communication qui prend en charge l'organisation des actions qui sont menées. Une équipe de vacataires pilotée par une animatrice, formée régulièrement aux nouveaux gestes, est présente sur les événements organisés toute l'année sur l'ensemble du territoire.

Ce sont plus de 150 événements par an.





Toutes les visites des installations, que ce soit institutionnel avec des élus, des techniciens, des journalistes, des écoles, des associations sont organisées avec le délégataire de service public et les services techniques. En fonction des thématiques à aborder, les visites sont adaptées aux besoins des visiteurs.

Toutes les publications du service ainsi que les outils nécessaires aux actions ont été réalisés par des prestataires de service en 2015.

Le Verdi Infos, La lettre du SMVO, le Rapport d'activité, le SMVO mag... sont réfléchis et rédigés en interne au sein de l'équipe et conçus graphiquement par des agences.





















Le Centre de Valorisation Energétique



1 - Présentation générale du CVE

Le Centre de Valorisation Energétique situé sur la commune de Villers-Saint-Paul est la propriété du SMVO et a été mis en service en 2004. Il permet l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise et des déchets d'activités économiques d'industriels.

Cet équipement dispose de deux lignes et d'une capacité règlementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés de 173 250 tonnes.

Le SMVO a confié l'exploitation de cet UVE à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU / NOVERGIE) par une Délégation de Service Public qui prend fin en juin 2019.

Les activités principales sont :

- l'incinération avec valorisation énergétique ;
- la production d'électricité;
- la production de chaleur ;
- le traitement des gaz de combustion intégrant notamment le traitement des dioxines, furannes et métaux lourds.

2 - Le fonctionnement général de l'installation

Le centre de valorisation énergétique est équipé de deux lignes de fours indépendants et de même capacité.

Son fonctionnement est basé sur 4 grandes étapes (cf schéma) :

- 1 réception et stockage;
- 2 combustion;
- 3 traitement des fumées ;
- 4 valorisation énergétique.

a - La réception et le stockage



Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal. Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables. Tous les véhicules vident leur chargement dans la fosse de réception commune aux deux lignes située dans un bâtiment clos, hall mis en dépression pour éviter la dispersion d'odeurs et l'envol de déchets, et permettant le soufflage de l'air primaire dans les fours.



b - La combustion

Les déchets sont brassés (mélange afin de les homogénéiser) et repris par des grappins pour être déversés dans les trémies de chargement des fours.

Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales.

Dans la chambre de combustion,

Dans la chambre de combustion il est nécessaire de respecter :

- un temps de séjour suffisant ;
- une température adéquate ;
- un apport d'air.

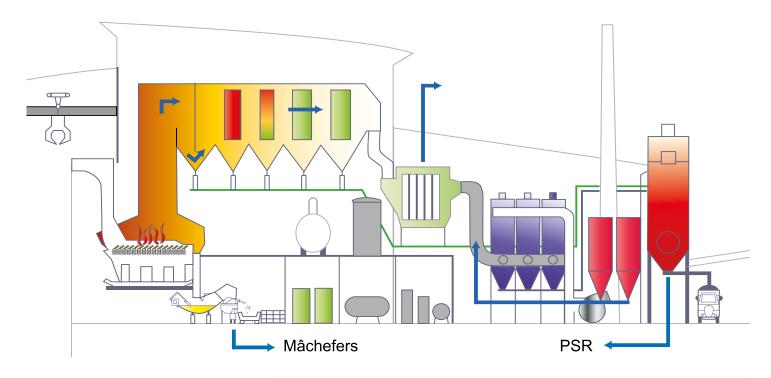
Sur la grille, il y a 4 phases :

- phase de séchage avec la température du four et l'arrivée d'air ;
- phase de pyrolyse;
- phase de combustion;
- phase de finition.









Les mâchefers (résidus non dangereux issus de l'incinération des ordures ménagères) sont récupérés en sortie de fours et évacués par les extracteurs vers un scalpeur vibrant qui sépare les encombrants. Ils sont refroidis à l'eau avant d'être envoyés vers le hall de stockage et transférés vers une plateforme de maturation extérieure permettant leur valorisation en techniques routières (sous-couches ou remblais).



Dans le prolongement de chaque four, les fumées d'incinération sont acheminées dans les chaudières permettant de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur surchauffée à 400 °C.

Chaque chaudière est constituée :

 d'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées et l'extinction des poussières incandescentes; - d'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.

Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée. Cette eau est fournie par VSPU (plateforme chimique voisine) et produite sur place.

Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.





c - Le traitement des fumées

Il s'agit d'un traitement de type sec à double filtration.

Les étapes sont les suivantes :

- 1 En sortie de chaudière, les fumées passent à travers un électrofiltre qui les débarrasse des cendres volantes (dépoussiérage pour la réduction de la concentration). Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun. On parle également de REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) qui sont envoyés dans un
- centre de stabilisation et de stockage de déchets dangereux.
- 2 Il y a un traitement par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide;
- 3 Il y a également injection de bicarbonate de sodium pour la captation des acides et de charbon actif pour la captation des dioxines et furannes, présents dans les fumées.



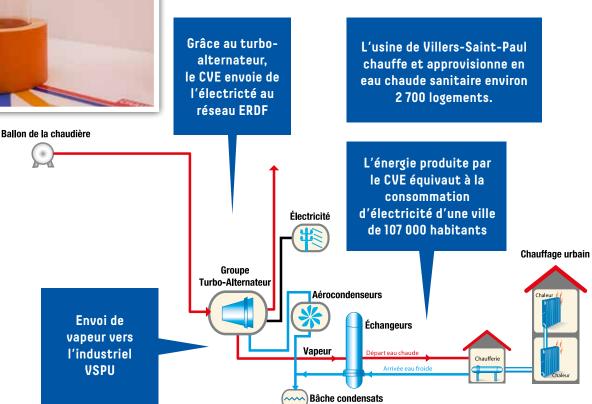
d - La valorisation énergétique

L'énergie produite est valorisée :

- d'une part sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur;
- d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU et pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise, depuis octobre 2014.

L'année 2015 est la première année compète de fonctionnement du réseau de chaleur.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du CTP. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).





La chaleur issue de la combustion des déchets est récupérée et transformée en vapeur surchauffée puis envoyée vers le groupe turboalternateur.

Pour fournir la chaleur au réseau de chauffage urbain, deux échangeurs, d'une puissance chacun de 5 MW, ont été installés. Ces échangeurs récupèrent la vapeur sous-tirée sur la turbine et produisent les 37 000 MWh therm / an qui alimentent le réseau en eau surchauffée, ce qui représente un équivalent de 6 600 habitants du quartier de l'Obier de la commune de Nogent-sur-Oise.

Cette énergie est envoyée, à partir du CVE, par un réseau enterré à la chaufferie existante de la commune de Nogent-sur-Oise. L'énergie est ensuite distribuée via le réseau primaire, puis secondaire aux différents foyers afin de fournir chauffage et eau chaude sanitaire.

Lorsque la production de chaleur du Centre de valorisation énergétique est supérieure aux besoins totaux, la chaufferie ne produit pas de chaleur. En hiver, lorsque la température passe sous les - 5 °C, la chaufferie produit de la chaleur en complément de celle fournie par le CVE.

Ce raccordement au réseau de chauffage urbain permet au centre de valorisation énergétique d'optimiser sa production énergétique en s'ajoutant aux MWh d'électricité exportés sur le réseau EDF et à la fourniture de vapeur envoyée vers la plateforme chimique voisine du centre, ce qui classe cette unité comme productrice d'énergie au sens de la nouvelle Directive cadre déchets européenne et permet la reconnaissance de l'incinération comme un mode de valorisation, et non pas d'élimination des déchets.

Pour que ce raccordement puisse être effectif, une convention tripartite, qui définit les termes pour la fourniture de la chaleur, avait été signée le 29 mars 2012 entre le SMVO, ESIANE (délégataire du SMVO) et la ville de Nogent-sur-Oise.

Les travaux ont été subventionnés par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui a déclaré son intérêt pour une telle transition.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Baisse du tonnage global des Ordures ménagères du territoire SMVO.
- Diminution du nombre d'arrêts des fours entraînant une baisse conséquente des réévacuations.
- Alimentation par le CVE du réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise sur une année complète.

3 - Les chiffres clés 2015

a - Les tonnages reçus sur le CVE de Villers-Saint-Paul

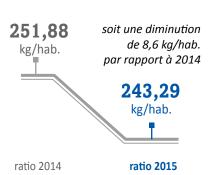
TONNAGES	2014	2015	Évolution 2014/2015
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	123 582	120 266	- 2,68 %
Encombrants Incinérables (refus de TVV)	11 879	7 409	- 37,63 %
Refus de tri	4 949	6 432	+ 29,95 %
Sortants CdT non commercialisés	977	0	
(1) Total Déchets Ménagers	141 387	134 107	- 5,15 %
(2) DAE	17 322	23 348	+ 34,79 %
(3) OM Clients ESIANE		4 014	
TOTAL DÉCHETS (1) +(2)+(3)	158 709	161 469	
Evacuation	4 032	1 356	- 66,37 %
TOTAL DÉCHETS TRAITÉS SUR LE CVE	154 678	160 113	+ 3,51 %

Impact de la mise en place de la valorisation matière des encombrants, prestation ayant débutée en septembre 2014.
Apport important au cours du dernier trimestre 2015 de DAE et d'OM de la zone Francilienne.

b - Ratio OMR =



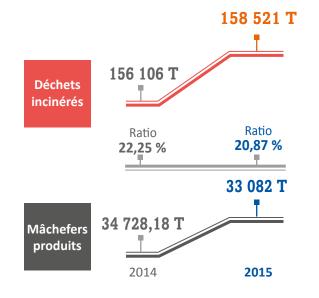
120 266 T
Apports d'OMr sur le CVE



c - La production de mâchefers

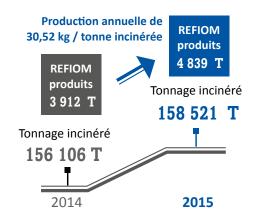
Les mâchefers représentent **20,87** % du tonnage incinéré pour l'année 2015.





4 - Sous produits du traitement des fumées

a - REFIOM



Les REFIOM (ou Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont des résidus issus du dépoussiérage et de la neutralisation des gaz des incinérateurs. Ils comprennent les cendres volantes provenant du dépoussiérage des fumées et les cendres captées sous les chaudières.

Ce sont des résidus toxiques qui doivent subir un traitement de stabilisation, avant d'être stockés systématiquement en CSDU de type I.

On observe une augmentation de la production de REFIOM en 2015 en lien avec l'augmentation des tonnages incinérés sur le site par rapport à 2014.

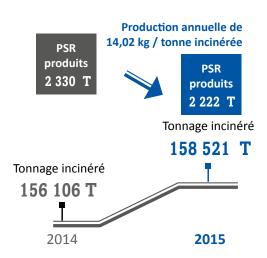
b - Production de PSR (Produits Sodiques Résiduaires)



Les PSR sont les sous-produits captés dans le filtre à manche composé principalement de bicarbonate de sodium et de charbon actif.

Ces résidus sont revalorisés.

Ces résidus sont revalorisés.
La production annuelle de
PSR produits est de 14,02 kg / T
d'ordures ménagères incinérée.
Cette valeur reste inférieure
à la valeur de référence
(soit 16 kg/tonne incinérée).



5 - Réactifs de traitement des fumées

a - Le bicarbonate de sodium

Le bicarbonate de sodium est injecté dans le circuit des fumées pour le traitement des acides.

La consommation est en légère baisse par rapport à 2014 bien que le tonnage incinéré en 2015 ait augmenté (nette régression des réévacuations sur 2015). La valeur reste inférieure à la garantie constructeur.

b - L'urée

L'urée est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour le traitement des NOx.

c - La coke de lignite

La coke de lignite est injectée dans le circuit des fumées pour le traitement des dioxines et furannes. La quantité de coke de lignite injectée entre 2014 et 2015 s'est stabilisée après une augmentation importante entre 2013 et 2014 (suite à la mise en place des systèmes de mesure en semi continu et la nécessité de garantir des valeurs conformes sur les cartouches de prélèvement de PCDD/F).

Bicarbonate de sodium

2 252 T

Consommation annuelle de 14,21 kg / tonne incinérée Urée solide 366 T

Consommation annuelle de 2,31 kg / tonne incinérée Coke de lignite

156 T

Consommation annuelle de 0,98 kg / tonne incinérée

2015



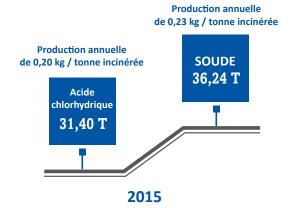
6 - Traitement des eaux

a - Acide chlorhydrique

31,40 tonnes ont été utilisées pour la régénération des résines des échangeurs cationiques des chaînes de production d'eau déminéralisée.

b - Soude

36,24 tonnes ont été utilisées pour la régénération des résines des échangeurs anioniques des chaînes de production d'eau déminéralisée.



7 - Disponibilité des lignes

Le tonnage incinéré en 2015 est en hausse par rapport à 2014 (+ 2 415 tonnes), ce qui s'explique par :

- une évacuation des déchets pendant les arrêts technique en très nette régression ;
- des apports extérieurs d'ESIANE en augmentation (vide de four) sur les 3 derniers mois de l'année 2015.

2015	Heures de marche	Disponibilité	Déchets incinérés	Tonnage horaire moyen	Heures d'arrêt
Ligne 1	7 894 h	89,87 %	79 567 T	10,08 T / h	56 h
Ligne 2	7 846 h	89,32 %	78 953 T	10,06 T / h	54 h
GTA	8 454 h	96,51 %			



8 - Contrôles environnementaux

Le CVE a fait l'objet de 2 contrôles périodiques pour chacune des lignes :

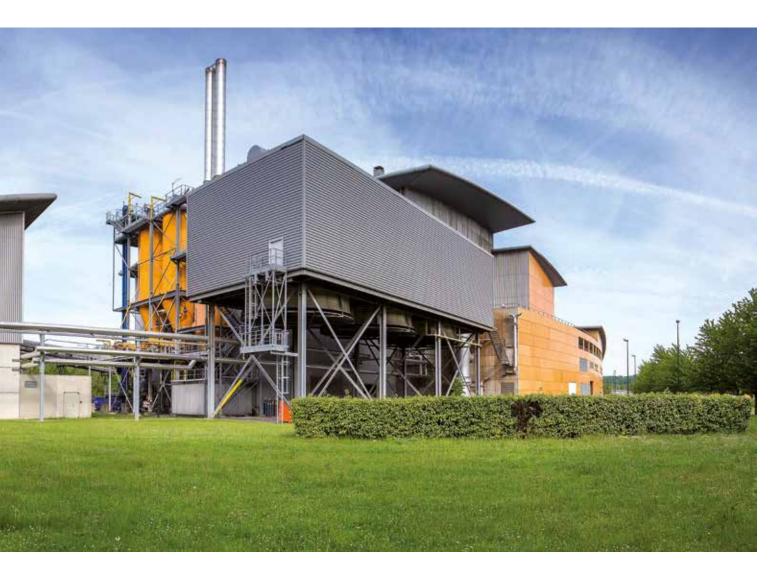
- Ligne 1 : le 21 avril 2015 et le 18 novembre 2015,

- Ligne 2 : le 22 avril 2015 et le 19 novembre 2015,

ainsi qu'un contrôle inopiné : le 22 octobre 2015.

Les valeurs mesurées respectent l'arrêté d'exploitation du 9 janvier 2006.

	LIGNE 1						
2015	SO2	NOx	HCI	NH3	Poussières	СО	
2013			mg/Nm³ se	ec 11 % O ₂			
Janvier	7,27	127,58	5,18	2,77	0,84	2,95	
Février	8,18	136,13	4,93	3,90	0,84	3,62	
Mars	9,55	137,32	3,52	3,24	0,79	3,57	
Avril	8,77	140,26	3,93	4,27	0,26	3,74	
Mai	8,68	148,83	6,04	6,92	0,07	5,09	
Juin	12,43	141,87	5,75	5,98	0,19	5,48	
Juillet	12,75	144,66	5,86	5,53	0,03	4,69	
Août	13,98	146,39	6,07	6,13	0,02	5,13	
Septembre	8,07	143,02	5,66	5,11	0,01	5,90	
Octobre	8,21	151,77	5,00	4,94	0,03	6,12	
Novembre	5,60	137,13	5,13	4,70	0,22	5,13	
Décembre	4,63	128,14	5,64	3,60	0,22	3,79	



Dioxines et furannes :

Mois		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc
Date		06/01 au 04/02/15	04/02 au 02/03	02/03 au 30/03	30/03 au 29/04	29/04 au 26/05	26/05 au 23/06	23/06 au 27/07	21/07 au 19/08	19/08 au 15/09	15/09 au 12/10	12/10 au 09/11	09/11 au 08/12
Ligne 1	I - TEQ ng/Nm ³	0,022	0,005	0,003	0,006	0,003	0,002	0,002	0,004	0,002	0,003	0,002	0,006
Ligne 2	I - TEQ ng/Nm ³	0,025	0,009	0,005	0,004	0,019	0,016	0,006	0,001	0,001	0,002	0,001	0,008

	LIGNE 2						
2015	SO2	NOx	HCI	NH3	Poussières	СО	
2013			mg/Nm³ so	ec 11 % O ₂			
Janvier	6,51	166,71	1,78	1,53	0,23	3,48	
Février	6,11	166,01	1,59	1,16	0,23	3,30	
Mars	7,13	156,36	1,80	2,10	0,26	4,33	
Avril	6,51	144,33	2,79	1,86	0,26	4,83	
Mai	7,34	154,48	4,36	1,84	0,20	4,81	
Juin	7,98	152,74	4,18	1,81	0,20	4,00	
Juillet	1,39	157,34	4,40	3,24	0,18	7,24	
Août	3,48	167,99	4,54	2,03	0,17	6,24	
Septembre	5,65	166,72	3,48	3,84	0,19	6,78	
Octobre	7,07	164,51	3,41	1,86	0,18	6,65	
Novembre	7,25	159,15	4,34	1,45	0,52	7,22	
Décembre	6,66	164,18	4,63	1,37	0,34	6,94	

Le centre de tri et la collecte sélective



Présentation du centre de tri

Propriété du SMVO, le centre de tri, mis en service en 2003, arrivait à saturation en matière de tonnages et nécessitait une modernisation.

Modernisé en 2012, le nouveau process a une capacité annuelle de traitement de 30 000 tonnes. Pour cette modernisation, en partie financée par le Délégataire de Service Public, la société ESIANE s'est vue prolonger la durée de sa délégation jusqu'en juin 2019. Elle a permis également d'adapter le nouveau process à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique menée par Eco-Emballages et le passage à la collecte monoflux.

Surtout, les trieurs travaillent dans des conditions nettement plus confortables qui leur permettent de contrôler le tri plutôt que de le réaliser comme cela était le cas auparavant. C'est pourquoi, ils sont appelés « valoristes ».

La fonction du centre de tri de Villers-Saint-Paul est de séparer les différents matériaux collectés à partir du tri des emballages ménagers recyclables (EMR) et des journaux-magazines des habitants.

Une distinction est effectuée entre les tonnages entrants sur le centre de tri (tonnes apportées après les collectes en bennes) et les tonnages sortants qui ont été triés sur le centre de tri et conditionnés pour être livrés auprès des différents repreneurs.

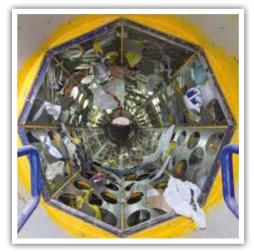
Les équipements

Le hall de déchargement couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process, composée d'une trémie, d'un élévateur d'alimentation et d'un rouleau écrêteur (alimentation en mode vrac ou sacs). Le trommel sépare de façon granulométrique le flux en différentes fractions :

- les fines rejoignent les refus de tri;
- les mailles intermédiaires alimentent le séparateur balistique ou les machines optiques;
- la maille supérieure alimente la table de tri des cartons.

Le process dispose de deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux envoyés vers la presse à paquets et d'un séparateur à courant de foucault.

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les machines optiques



qui assurent le tri avant de terminer vers la cabine de tri.

Elle est composée :

- d'une ligne de tri des grands cartons ;
- de 2 lignes pour les JRM;
- d'une ligne pour les EMR;
- d'une ligne pour les Creux.

Les produits triés sont pré-stockés dans des alvéoles mécanisés (remplissage/ vidage automatisé) avant d'être conditionner en vue de leur stockage :

- compaction des éléments ferreux dans une presse à paquets ;
- compactage des autres produits dans une presse à balles.

Les balles ou paquets sont ensuite envoyés vers les filières de recyclage.



Le tri permet de séparer les matériaux suivants :

- acier,
- aluminium.
- cartons cartonnettes journaux magazines,
- gros de magasins (diverses qualités de papier en mélange),
- bouteilles et flacons en plastique (PEHD, PET Clair, PET coloré, PS, PP),
- films souples,
- briques alimentaires.

Le centre de tri fonctionne avec 2 postes de travail 5 jours / semaine, du lundi au vendredi.







Travaux réalisés sur le centre de tri

Le centre de tri a fait l'objet d'améliorations avec :

- la mise en place de passerelles pour faciliter et sécuriser les opérations de maintenance et de nettoyage sur certaines parties du process difficilement accessibles (pas de place pour le passage d'une nacelle, sécurité non assurée...).
- En juillet 2015, mise en place du logiciel E-TEM, dont l'utilisation est imposée par Eco-Emballages pour faciliter la gestion des multiclients, comme c'est le cas de celui de Villers-Saint-Paul. En effet, le centre de tri reçoit les collectes sélectives du SMVO mais également de Valor'Aisne (convention d'entente entre les 2 syndicats) et d'un client du délégataire (CC Vexin Thelle). Ce logiciel sert à répartir mensuellement, entre les clients, les tonnages de matériaux livrés en filière de recyclage sur la base des caractérisations faites sur les collectes sélectives entrantes.







LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

En 2015, le SMVO a mis à l'étude un projet de centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes, qui permettrait de recevoir toutes les collectes sélectives du département de l'Oise.

Ce projet devrait être soutenu par l'ADEME et Eco-Emballages et serait construit sur le site actuel pour être opérationnel en 2018.

Tonnages entrants



Totalité des tonnes entrantes à Villers-Saint-Paul y compris Valor'Aisne et le client extérieur d'Esiane (Vexin-Thelle)

30 080 T

La convention d'entente conclue entre le SMVO et Valor'Aisne en 2013 et renouvelée en 2014 a pris fin le 30 septembre 2015 avec la mise en service du centre de tri de Valor'Aisne situé à Urvillers.

En 2015, le centre de tri a reçu 1 048 tonnes de collectes sélectives (avec consignes de tri étendues) du SIRTOM du Laonnois, adhérent de Valor'Aisne.

Par ailleurs, la CC du Vexin-Thelle, cliente d'Esiane, a apporté 1 073 tonnes de collecte sélective.

Il n'y a pas eu de déclassement de collectes sélectives en 2015.

Produits	2014	2015
Emballages	1 606 T	2 T
Papiers	1 266 T	0
Monoflux	24 029 T	27 925 T
Monoflux des déchetteries	0	31 T
DAE	0	0
TOTAL SMVO	26 901 T	27 958 T
TOTAL VALOR'AISNE	1 445 T	1 048 T
TOTAL CLIENT ESIANE	1 108 T	1 073 T
TOTAL GENERAL entrant centre de tri	29 454 T	30 080 T

Tonnages sortants:

La fonction du centre de tri de Villers-Saint-Paul est de séparer les différents matériaux collectés à partir du tri des emballages ménagers recyclables et des papiers des habitants. Une distinction est effectuée entre les tonnages entrants sur le centre de tri (tonnes apportées après les collectes en bennes) et les tonnages sortants qui ont été triés sur le centre de tri et conditionnés pour être livrés auprès des différents repreneurs. Le tri permet de séparer les matériaux suivants :



Produits	2014	2015
Acier	1 191 T	1 055 T
Aluminium	120 T	103 T
Cartons - Cartonnettes	5 158 T	5 676 T
Papiers	8 404 T	8 460 T
Gros de magasin 1.02	1 519 T	1 898 T
Briques Alimentaires	412 T	348 T
Films souples	614 T	614 T
Bouteilles et flacons en plastique	2 324 T	2 612 T
РР	363 T	395 T
PS	103 T	175 T
PET Barquette	76 T	54 T
TOTAL	20 282 T	21 390 T

Récapitulatif année 2015

Produits sortants du centre de tri	Tonnages 2015
expédiés vers les filières de reprise pour le compte du SMVO	21 390 T
expédiés vers les filières de reprise pour le compte de Valorais'ne	890 T
expédiés vers les filières de reprise pour le compte du client ESIANE (Vexin Thelle)	607 T
Refus de tri	6 432 T
TOTAL sortant centre de tri (hors stock)	29 319 T

Refus de tri

Les refus de tri sont l'ensemble des produits indésirables ou erreurs de tri (les déchets qui ne devraient pas se trouver dans la collecte sélective) ainsi que les déchets non récupérés à l'issue du tri industriel. Ils font l'objet d'une valorisation énergétique.

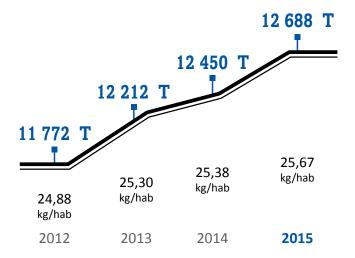
Nette augmentation du tonnage de refus de tri : 1 482,14 tonnes entre 2014 et 2015.



La collecte sélective du verre

1 - Les performances





2 - Actions en faveur de l'amélioration de la collecte et du recyclage du verre ménager

En 2012, le SMVO a initié, auprès de ses adhérents, un état des lieux sur la collecte du verre ménager, permettant d'identifier le parc de conteneurs en apport volontaire existant sur le territoire (état des points de collecte, signalétique, nombre d'habitants desservi par chaque point), d'identifier les aménagements et les actions d'amélioration nécessaires pour augmenter la performance de collecte du verre.

En octobre 2013, les élus du Syndicat ont adopté un dispositif d'aides pour inciter les collectivités à accentuer le développement du recyclage du verre.

En effet, il avait été constaté que la performance de collecte du verre sur l'ensemble du territoire du SMVO était en deçà de la moyenne régionale (source ADEME 2013).

Ce dispositif a reposé sur un soutien à la communication et sur la rénovation ou l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Un nouveau dispositif d'aides a été voté pour les années 2015 et 2016, pour accentuer les actions sur le verre et améliorer la collecte.



Évolution du verre	2012	2013	2014	2015	2014/2015
Tonnage	11 772	12 212	12 450	12 688	1,91 %
Ratio (kg/hab)	24,88	25,30	25,38	25,67	1,15 %

Le gisement du verre a augmenté de 916 tonnes entre 2012 et 2015, soit une progression de plus de 7,8 % en 4 ans. Entre 2014 et 2015, 238 tonnes de verre ont été collectées en plus, correspondant à une collecte de 0,29 kg supplémentaire par habitant.

Le réseau de 4 quais de transfert et la plateforme ferroviaire



La logistique du transport des déchets par la voie ferroviaire s'organise par l'intermédiaire de 4 quais de transfert embranchés fer répartis sur le territoire du SMVO.

Les quais de transfert sont réservés aux camions de collecte qui, après avoir effectué la collecte en porte-à-porte, viennent vider leur contenu dans des caissons dédiés en fonction du type de déchets :

- les ordures ménagères sont déchargées dans une trémie puis sont dirigés dans un caisson fermé pour être compacté afin de diminuer leur volume ;
- les collectes sélectives sont, quant à elles, vidées en vrac dans des caissons plus traditionnels, gravitairement.

Le Syndicat a dû acquérir des caissons spécifiques compatibles avec les contraintes du transport ferroviaire et du transport routier.

Un troisième flux transite par les quais : les TVV (Tout Venant Valorisable) issus des déchetteries qui arrivent dans des caissons positionnés directement sur les wagons. Ces quais de transfert permettent aux collectivités adhérentes de transférer les déchets via le Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Le schéma de production est basé sur la mise à disposition de moyens dédiés (locomotives, agents de conduite, agents au sol...) et tient compte des sillons demandés par le SMVO à SNCF réseau.



Le SMVO loue un parc de 50 wagons de type S83 multiberces à cadre pivotant à une filiale de la SNCF, la société Ermewa.

Le schéma de desserte prévoit :

- une desserte du lundi au samedi de chacun des quais de transfert;
- deux dessertes du lundi au samedi du centre de traitement principal;
- ainsi qu'une possibilité de desserte des ateliers de maintenance des wagons.

Toutes les dessertes sont effectuées en mode « livraison-restitution », c'est-à-dire que les wagons chargés de caissons vides sont mis à disposition en même temps que l'enlèvement des wagons avec les caissons pleins.

En 2015, l'exploitation des quais de transfert et le transport ferroviaire sont

gérés par le biais de deux marchés publics conclus avec :

- SITA, en charge de l'exploitation des quais de transfert ;
- ECORAIL *, en charge de la coordination des moyens de transport et logistiques pour permettre à chaque quai de transfert de disposer chaque jour du nombre et de la catégorie de caissons dont il a besoin, avec VFLI, le tractionnaire.

Les horaires d'ouverture des quais de transfert tiennent compte des schémas de collecte des collectivités adhérentes du SMVO. Les dessertes ferroviaires tiennent compte des sillons attribués. Les sillons sont demandés par le SMVO en tant que candidat autorisé auprès de SNCF réseau.

C'est l'exploitant ferroviaire VFLI qui assiste le SMVO dans la demande de sillons à formuler à RFF et qui réalise les études de faisabilité conformément au document de référence de SNCF réseau.

VFLI demande à SNCF réseau, à chaque fois que de besoin, les sillons de dernière minute permettant de faire circuler les trains à des horaires différents de ceux initialement prévus.

* devenu FORWARDIS SA

En 2015, 92 211 tonnes de déchets ont transité par les quais de transfert :

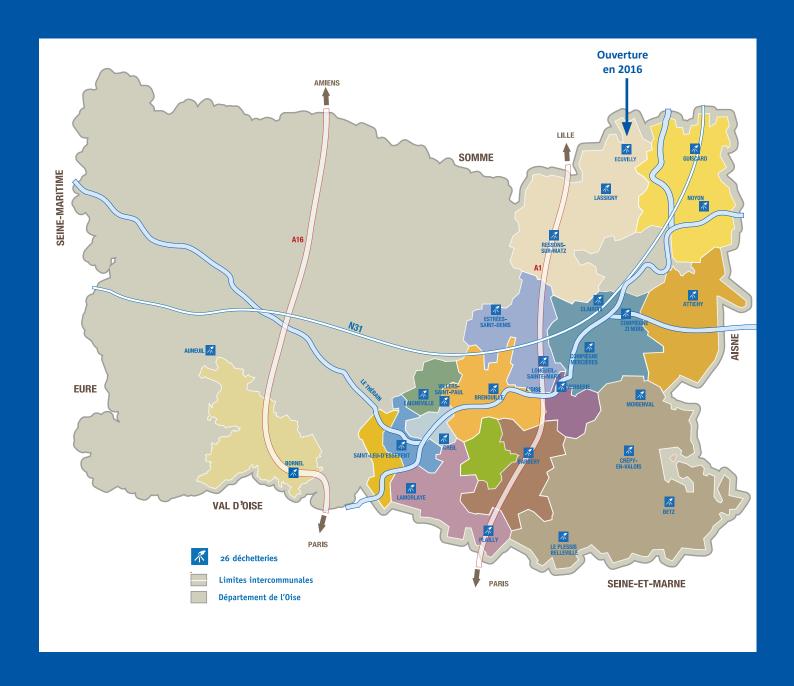
Tonnages	Quai de Compiègne	Quai de Saint Leu	Quai de Noyon	Quai de Ormoy	TOTAL
ОМ	28 746,56 T	14 850,44 T	12 498,64 T	14 580,20 T	70 675,84 T
Monoflux	7 062,98 T	3 049,16 T	3 541,90 T	2 927,18 T	16 581,22 T
TVV					4 954,30 T
TOTAL	35 809,54 T	17 899,60 T	16 040,54 T	17 507,38 T	92 211,36 T

61,6 % des Ordures Ménagères et des Collectes sélectives ont été acheminées par le train jusqu'au Centre de Traitement Principal du SMVO.

12,39 % des TVV issus des déchetteries ont été transportés par le train pour faciliter l'exploitation des sites.

4 954 tonnes de TVV ont transités par le train avant de rejoindre le centre de traitement de Nogent-sur-Oise (exploitation VEOLIA).

Les déchetteries



1 - Le réseau

Carte du réseau

Le SMVO propose à ses habitants l'accès à 25 déchetteries (bientôt 26 avec Ecuvilly) dont 23 sont exploitées en régie directe, 1 autre déchetterie sous forme de prestation (Bornel) et une sous convention d'utilisation pour les habitants des communes nord de la Communauté de Communes des Sablons. Il s'agit de l'accès à la déchetterie d'Auneuil située en-dehors du territoire du SMVO.

Pour permettre aux habitants du SIGIDURS (syndicat du nord-est du Val d'Oise) de se rendre à la déchetterie de Plailly, le SMVO a signé une convention d'utilisation de la déchetterie de Plailly pour les habitants de Saint-Witz et Survilliers, communes voisines de Plailly.

Une nouvelle déchetterie est actuellement en cours de construction à Ecuvilly. Elle sera inaugurée durant l'été 2016.

2 - Les travaux et projets sur le réseau de déchetteries

Réalisation d'un abri DEEE sur la déchetterie de Laigneville

Afin d'optimiser le peu d'espace disponible sur le site de la déchetterie de Laigneville, l'ancienne benne réaménagée pour le stockage des DEEE a été remplacée par un abri spécifique équipé d'un toit en polycarbonate.



Poursuite de l'installation d'un système anti-chute sur les déchetteries du système breveté SECUBAC/SECUQUAI :

Sur la déchetterie de Verberie, un nouveau dispositif anti-chute, breveté par la société Atelier du Fer a été installé pour test en avril 2015 sur le quai des gravats. Ce dispositif comprend un volet mobile en rotation autour d'un axe.

Ce volet:

- en position relevée, sensiblement verticale, constitue un mur et permet l'enlèvement des bennes,
- en position de travail, inclinée vers le bas,
 constitue un guide pour jeter les déchets depuis la plateforme haute vers la benne.

Suite à un résultat concluant, ce dispositif a été installé sur d'autres déchetteries :

- les quais dédiés aux gravats des déchetteries de Guiscard, Lassigny, Le Plessis Belleville, Longueil Sainte-Marie, Noyon, Compiègne ZI Nord,
- l'ensemble des quais sur les déchetteries d'Attichy et Crépy-en-Valois.

Une manivelle permet de descendre et remonter facilement les volets.





Déchetterie de Lassigny

Début des travaux de construction de la déchetterie d'Ecuvilly :

Le marché de réalisation de la déchetterie d'Ecuvilly a été attribué à l'entreprise STAG pour un montant total de 739 658,07 € HT.

L'ordre de service de démarrage des travaux (incluant la période de préparation de chantier) a été notifié le 22 octobre 2015.



Agrandissement des déchetteries de Guiscard et Lassigny

La surface des quais bas des déchetteries de Lassigny et Guiscard a été étendue pour faciliter l'enlèvement des bennes, et augmenter les capacités de stockage des bennes en attente.

Les portails de sortie ont été remplacés, les voiries ont été élargies.

Divers travaux

- Création de 2 places de parking pour les véhicules des agents sur la déchetterie de Laigneville.
- Afin de permettre le transport par train des bennes de déchetterie, des rails de guidage adaptés pour des bennes compatibles avec le transport ferroviaires ont été installés sur les déchetteries d'Attichy, Betz, Clairoix, Compiègne ZI Nord, Le Plessis Belleville, Noyon, Saint-Leu-d'Esserent et Crépy-en-Valois.
- Installation d'un conteneur spécifique pour le stockage des déchets dangereux et d'un collecteur d'huile de vidange sur la déchetterie d'Attichy.
- Installation de barrière de contrôle d'accès sur les déchetteries non encore équipées : Longueil Sainte-Marie, Estrées-St-Denis, Brenouille, Crépy-en-Valois.
- Construction d'un abri dédié aux opérations du service prévention sur la déchetterie de Plailly.



3 - Le mode de fonctionnement

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le règlement intérieur des déchetteries a changé. Ce règlement informe les usagers (particuliers et professionnels) des conditions d'accès et des règles à respecter.

Cette modification était nécessaire du fait de nombreuses évolutions, dont notamment :

- les nouveaux textes règlementaires régissant le fonctionnement des déchetteries (rubrique 2710-1 et 2710-2 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- l'arrêt des collectes d'amiante lié et des DASRI,
- la mise en place du système de cartes d'accès,
- la création de nouveaux éco-organismes dédiés et de nouvelles filières adaptées (Eco-mobilier, Eco-DDS - Déchets Diffus Spécifiques ménagers...).

Les modifications portent principalement : **Pour les particuliers :**

- limitation du volume de dépôt à 4 m³ par jour,
- présentation obligatoire de la carte d'accès au réseau de déchetteries VERDI,



- nombre de passage limité à 50 maximum par an,
- facturation de la demande de renouvellement de carte d'accès : 5 € TTC.

Pour les professionnels, artisans, associations, services techniques et bénéficiaires de chèques emploi services, il y a une modification de la grille tarifaire.

Le règlement intérieur 2015 et ses annexes sont consultables dans les déchetteries du réseau VERDI, ainsi que sur le site Internet du SMVO :

www.smvo.fr

Ce nouveau règlement intérieur a eu un effet immédiat sur la fréquentation des déchetteries qui a fortement diminué (modification de la fréquentation p.64).

Modification du règlement intérieur

50 passages par an / 4 m³ maximum par jour pour les particuliers.

	2013	2014	2015
+ 40 passages	1 238	1 639	646
+ 50 passages	598	810	97*
Création compte particulier en 2015	15 769	11 235	12 833
TOTAL compte particulier	81 372	92 607	105 440
Création compte professionnel en 2015	149	120	163
TOTAL compte professionnel	888	1 008	1 171

* atteinte des 50 passages

4 - Évolution de la fréquentation des déchetteries



TOP 5 des fréquentations en 2015				
1 - Lamorlaye	64 921 visiteurs			
2 - Noyon	46 482 visiteurs			
3 - Brenouille	39 892 visiteurs			
4 - Laigneville	39 639 visiteurs			
5 - Crépy-en-Valois	39 582 visiteurs			

TOP 5 des fréquentations en 2014			
1 - Lamorlaye	79 108		
2 - Noyon	53 862		
3 - Crépy-en-Valois	46 950		
4 - Laigneville	44 915		
5 - Le Plessis Belleville	44 785		

	2014	2015	Evolution 2014/2015
Attichy	12 864	30 352	135,95 %
Barbery	28 264	24 829	- 12,15 %
Betz	20 849	18 635	- 10,62 %
Bornel	28 064	27 830	- 0,83 %
Brenouille	44 173	39 892	- 9,69 %
Clairoix	36 092	32 369	- 10,32 %
Compiègne Mercières	29 298	25 932	- 11,49 %
Compiègne Zi Nord	20 459	17 744	- 13,27 %
Creil	32 263	27 233	- 15,59 %
Crépy-en-Valois	46 950	39 582	- 15,69 %
Estrées-Saint-Denis	32 004	24 382	- 23,82 %
Guiscard	20 086	17 833	- 11,22 %
Laigneville	44 915	39 639	- 11,75 %
Lamorlaye	79 108	64 921	- 17,93 %
Lassigny	24 770	22 246	- 10,19 %
Le Plessis Belleville	44 785	33 116	- 26,06 %
Longueil-Sainte -Marie	27 406	23 182	- 15,41 %
Morienval	16 163	15 150	- 6,27 %
Noyon	53 862	46 482	- 13,70 %
Plailly	23 342	18 778	- 19,55 %
Ressons-sur-Matz	24 913	19 550	- 21,53 %
Saint-Leu-d'Esserent	32 199	29 714	- 7,72 %
Verberie	31 252	27 802	- 11,04 %
Villers-Saint-Paul	30 226	25 783	- 14,70 %
TOTAL VISITEURS	784 307	692 976	- 11,64 %

5. Évolution des tonnages collectés en déchetteries



On observe une baisse des tonnages collectés en déchetteries, excepté pour les batteries et les DDM.

- 93 288 tonnes collectées sur le réseau en 2015
- Diminution de 10 % des tonnages totaux entre 2014 et 2015
- Diminution de 19 % des tonnages de déchets verts
- Diminution de 4 %
 des terres et gravats
- Diminution de 10 %
 du flux TVV reconstitué encombrants
- Augmentation de 77 % des tonnages de batteries

En tonnes	2014	2015	Evolution 2014 / 2015
Déchets Verts	25 641	20 673	- 19 %
Terres et Gravats	25 014	24 046	- 4 %
TVE	17 135	3 111	
Monoflux	0	31,24	Mise en place fin 2015
Eco-mobilier	869	1 215	40 %
Bois	7 257	735	
TVV	19 888	36 139	
Cartons	149	60	- 60 %
Ferrailles	3 910	3 661	- 6 %
DDM (hors batteries)	153	237	55 %
Eco-DDS	861	645	- 25 %
Batteries	39	69	77 %
D3E	2 610	2 239	- 14 %
Piles usagées	19	16	- 18 %
Huiles moteur	116	141	22 %
Pneus	146	146	0
Textiles	178	124	- 30 %
TOTAL	103 983	93 288	
Focus sur l'évolution des TVV (TVE + TVI + Bois)	44 280	39 986	- 10 %

Evolution des quantités de déchets déposés par visite et par habitant :

	2014	2015
Quantité par visite (en kg)	132,6	134,62
Quantité par habitant (en kg)	211,90	188,70

Les autres collectes de déchets

1 - Collecte et traitement du tout venant des déchetteries

Les encombrants, issus des déchetteries et de la collecte en porte-à-porte : plus recyclés et mieux valorisés...

Le traitement des encombrants est un des enjeux du SMVO.

En 2013, 47 000 tonnes d'encombrants étaient collectées sur le territoire du SMVO. Les encombrants sont constitués de différents types de déchets allant d'une fenêtre en bois à un jouet en plastique en passant par des matériaux composites.

Les encombrants représentaient 30 % du gisement de déchets des déchetterie en 2013 soit environ 86 kg/hab/an, et 49 % de ces déchets étaient enfouis en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

L'amélioration de leur traitement répond à plusieurs objectifs :

- augmenter leur part de valorisation matière, conformément au Grenelle de l'environnement,
 L'objectif: une diminution des quantités partant à l'incinération et en centre technique d'enfouissement,
- diminuer les coûts de collecte et d'enfouissement,
- développer la réutilisation ou le recyclage d'une partie des objets encombrants.

Concrètement?

Depuis octobre 2014, tous les encombrants issus des déchetteries ou de la collecte en porte-à-porte sont transférés vers la nouvelle plateforme de tri située à Nogent-sur-Oise (mise à disposition par Véolia dans le cadre d'un marché public).

Tous les déchets encombrants passent désormais par ce centre de tri pour en tirer toute la fraction valorisable. Plus de 40 000 tonnes par an sont ainsi traitées et près de 68 % sont valorisées.

Ce qui change pour les usagers?

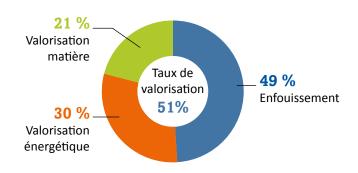
Auparavant, dans les déchetteries VERDI, la collecte des encombrants s'effectuait dans 3 bennes séparées :

- benne « tout venant enfouissable »,
- benne « tout venant incinérable »,
- benne « Bois ».

Depuis octobre 2014, tous les encombrants sont collectés en mélange dans une seule benne « encombrants ». Le tri matière par matière est effectué sur la plateforme de tri de Nogent-sur-Oise. Cette nouvelle organisation permet une optimisation de la valorisation de ces déchets.

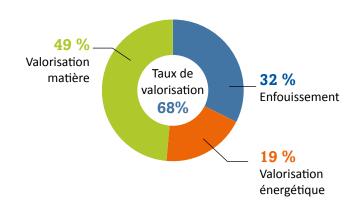
Avec le SMVO, toujours plus de valorisation!

Avant octobre 2014:





Résultats obtenus en 2015



2 - Les déchets verts

De manière générale, les tonnages de déchets verts en porte-à-porte et en déchetteries ont nettement baissé. Le climat a sans doute limité leur production en 2015.

On peut également espérer que les déchets sont compostés à la maison ou que des méthodes permettant de limiter la production de déchets verts soient organisées .

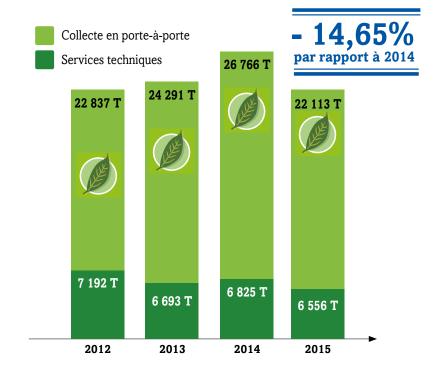
Le fait de communiquer sur les autres solutions existantes, comme le compostage, le mulching... pour les déchets verts ou le « un pour un » pour le réemploi pour d'autres déchets, incite les usagers à trouver d'autres solutions.

Depuis la mise en place de cartes d'accès obligatoires pour pouvoir bénéficier du service des déchetteries en 2014 et du nouveau règlement intérieur en janvier 2015, il semblerait que ce système incite les usagers à s'organiser autrement.

Le service n'a pas changé et les déchetteries restent ouvertes du mardi au dimanche inclus, aux mêmes horaires, à tous les habitants du territoire : particuliers, associations, administrations et professionnels.



Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte

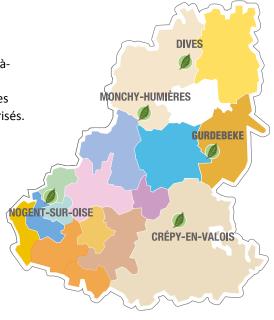


Les plateformes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 5 plateformes privées de compostage, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures. Les déchets verts collectés en porte-àporte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plateformes locales pour y être valorisés.

En 2015, on observe une baisse des tonnages des déchets verts collectés en porte-à-porte de 4 653 tonnes de moins qu'en 2014 (baisse de 17,38 %).



La base logistique de Verberie



L'organisation du service transport de bennes de déchetteries

L'activité du transport de bennes de déchetteries fonctionne 7J/7, y compris les jours fériés.

Le service est organisé en 2 équipes : une équipe de conducteurs du matin, une d'après-midi, du lundi au samedi et le dimanche matin uniquement.

Trois coordonnateurs « transport » sont chargés du bon fonctionnement du service en tenant compte des besoins des déchetteries. Les conducteurs sont chargés de transporter les bennes de déchetteries vers les éxutoires dédiés à chaque type de déchets. L'organisation de ce service nécessite une très bonne concertation entre les activités transport et déchetteries.

La base de Verberie

L'ancien quai de transfert de Verberie a été aménagé en base logistique où une flotte de camions est déployée. Plusieurs déchetteries disposent d'un camion, ce sont celles de Noyon, Villers-Saint-Paul et Crépy-en-Valois.

Des locaux (un vestiaire, des sanitaires, des bureaux à Verberie) permettant la gestion de ce service ont été aménagés de manière temporaire sur la base logistique.

Un projet de déplacement de cette base est en cours sur la commune de Verberie. Pour assurer la maintenance, l'entretien et la réparation des bennes, un atelier a été créé. Le site est sécurisé : barrières infra-rouge, vidéosurveillance, alarme, téléprotection.

Les moyens matériels

Location "full service" via le loueur VIA Location La flotte est constituée de :

13

00 0

Camions Ampliroll de PTAC 26 tonnes dont 9 sont équipés de bâchage automatique et 4 de grues auxiliaires

Camion Ampliroll 32 tonnes 1 Camion relais

L'entretien et la maintenance sont gérés dans le cadre du marché.

Le syndicat a fait l'acquisition du logiciel d'aide à la planification SMARTOUR, logiciel permettant d'accompagner les coordonnateurs transport dans l'établissement des tournées.

Pour permettre le vidage des bennes de déchetteries dans des délais respectant les horaires d'ouverture des déchetteries, le SMVO s'est muni d'un parc de 360 bennes, de capacité 15 et 30 m³ et de 90 bennes TVI pour le transport ferroviaire.

L'entretien et la maintenance du parc de bennes sont réalisés en interne depuis le 1^{er} janvier 2013, excepté pour les grosses réparations (crochets, longerons) en prestation de service.



Les moyens humains

Pour l'organisation de ce nouveau service, plusieurs recrutements ont été faits :

Coordonnateurs transport

Agent de maintenance des bennes

Agent reporting

22Conducteurs

Agents polyvalents déchetterie/ transport



LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Acquisition de 60 bennes Train pour le transport ferroviaire des matériaux déposés en déchetteries.
- Acquisition d'un engin compacteur packmat sur la déchetterie d'Attichy.





Le budget 2015

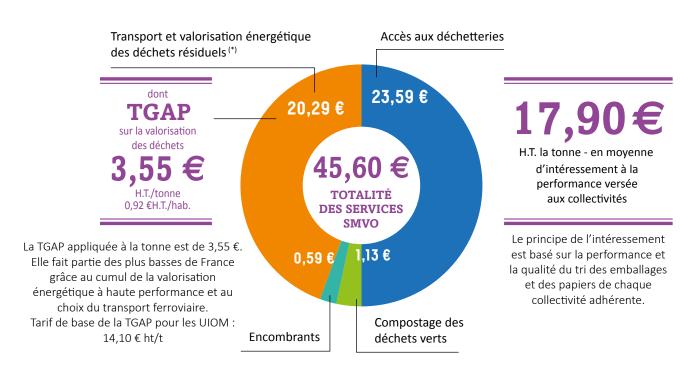


L'année 2015 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière maîtrisée. Le budget 2015 du SMVO s'est élevé à 48 millions d'euros, avec près de 34 millions d'euros en fonctionnement et 14 millions d'euros en investissement.

La contribution au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets ménagers et assimilés, facturée aux communes et communes de communes adhérentes au SMVO a baissé de 3 % en euros courants depuis 2007 et de 14 % en euros constants. Pour la valorisation énergétique, les adhérents du SMVO bénéficient d'une des plus faibles TGAP de France, grâce à l'importance du transport alternatif et de la haute performance énergétique du C.V.E.

Contribution des collectivités adhérentes

en H.T./habitant

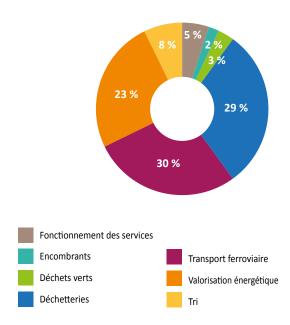


Les dépenses 2015 —

Le budget de l'année 2015 s'est élevé à 48 millions d'euros.

En fonctionnement, les charges d'exploitation représentent **49** % des dépenses.

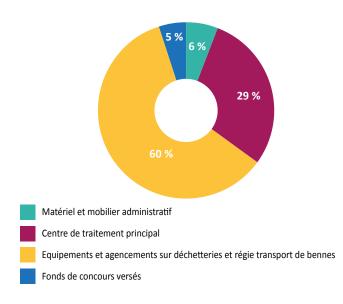
Répartition des charges d'exploitation



En investissement, les équipements représentent **15 %** des dépenses soit **2,046 M€**.

Le remboursement du capital de la dette représente, quant à lui, **36** % du budget et les opérations de financement de la dette près de **46** %.

Répartition des investissements



SECTION DE FONCTION	NNEMENT EI	N 2015
Charges de personnel	5 467 988 €	16%
Charges d'exploitation	16 732 671 €	49%
Reversement aux collectivités	1 583 409 €	5%
Intérêts des emprunts	3 001 443 €	9%
Amortissements et provisions	6 254 253 €	18%
Opérations de refinancement de la dette	1 090 000 €	3%
Autres	18 789 €	0%
Total dépenses de fonctionnement	34 148 554 €	100%
SECTION D'INVESTISS	SEMENT EN	2015
Remboursement du capital de la dette	4 855 090 €	36%
Opérations de refinancement de la dette	6 358 670 €	46%
Equipements	2 046 343 €	15%
Autres	415 141 €	3%
Total dépenses de fonctionnement	13 675 243 €	100 %
TOTAL BUDGET 2015	47 823 7	97 €

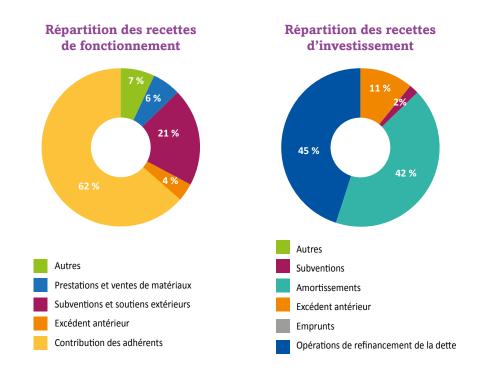
En 2015, une grande part des investissements a été consacrée à la poursuite des travaux d'aménagement des déchetteries (1,23 M€) et aux travaux de raccordement du centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul au réseau de chaleur urbain de la ville de Nogent-sur-Oise (0,23 M€ réalisé en 2014 sur un programme de près de 1 M€). Ces travaux n'avaient pas été encore facturés. Près de 93 K€ ont été versés aux collectivités pour l'amélioration et le recyclage du verre, sous forme de fonds de concours à l'amélioration ou l'acquisition de points d'apport volontaire.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	TRAVAUX FINANCÉS EN 2015
Matériel et mobilier administratif	130 364 €
Centre de traitement principal	585 188 €
Equipements et agencements sur déchetteries et régie transport de bennes	1 237 395 €
Fonds de concours versés	93 261 €
Quais	135€
TOTAL	2 046 343 €

Les recettes 2015

Avec près de **22 millions d'euros**, les contributions des adhérents représentent **62 %** des recettes de fonctionnement.

Le montant des aides et des subventions s'élève à près de **7,6 millions d'euros** soit **21 %** du fonctionnement.



SECTION DE FONC	TIONNEMENT -	- 2015
Contribution des adhérents	22 093 478 €	62 %
Excédent antérieur	1 346 395 €	4 %
Subventions & soutiens extérieurs	7 592 535 €	21 %
Prestations & ventes de matériaux	2 125 289 €	6 %
Autres	2 533 987 €	7 %
Total recettes de fonctionnement	35 691 684 €	100 %
SECTION D'INVES	STISSEMENT - 2	015
SECTION D'INVES	STISSEMENT - 2 1 517 929 €	36 %
Excédent antérieur	1 517 929 €	36 %
Excédent antérieur Subventions	1 517 929 € 214 335 €	36 % 46 %
Excédent antérieur Subventions Amortissements Opérations de refinan-	1 517 929 € 214 335 € 5 880 253 €	36 % 46 % 15 %
Excédent antérieur Subventions Amortissements Opérations de refinancement de la dette	1 517 929 € 214 335 € 5 880 253 € 6 358 670 €	36 % 46 % 15 %

Les contributions des adhérents :

Évolution de la contribution des adhérents

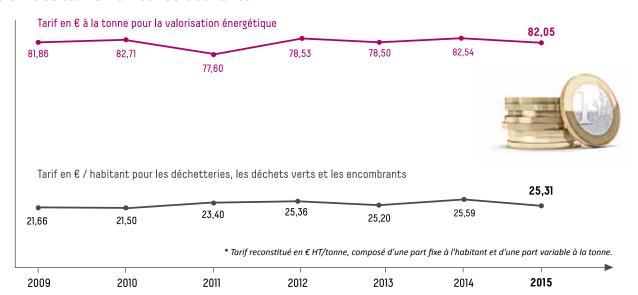
Contribution totale des adhérents (CVE + déchetteries + déchets verts) en € H.T./habitant

- 14 %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2007/2015
En € courants	47 €	48€	46€	46€	45€	46€	45€	45€	45€	- 3 %
En € constants	53€	53€	49€	49€	48 €	47 €	45€	45 €	45 €	- 14 %

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2015 a baissé de - 14 % en euros constants.

Évolution des tarifs* en euros courants



Les indicateurs techniques et financiers

Dans cette présentation, sont donnés tous les chiffres et informations qui présentent les indicateurs techniques et financiers obligatoires dans le rapport d'activité du syndicat.

16 groupements de communes dans le SMVO

CONTRIBUTIONS						
Nombre d'habitants Valorisation énergétique dans le périmètre du SMVO					Déchetteries + déchets verts + encombrants en porte-à-porte	
		Depuis 2013	4,74 € HT par habitant			
Population totale 2014	490 637	Part variable en 2014	71,72 € HT à la tonne	0,00€	25,59 € HT par habitant en 2014	
Population totale 2015	494 322	Part variable en 2015	62,88 € HT à la tonne	0,00€	25,31 € HT par habitant en 2015	

Tonnages de déchets pris en charge par le SMVO

COLLECTE SÉLECTIVE							
	Emballages Journaux / magazines Verre TOTA						
Tonnes en 2014	16 204	10 697	12 450	39 351			
en Kg/hab	33,03	21,80	25,38	80,20			
Tonnes en 2015	16 270	11 658	12 688	40 615			
en Kg/hab	32,91	23,58	25,67	82,16			
Evolution en masse	0,40 %	8,98 %	1,91 %	3,21 %			
Evolution en kg/hab	- 0,34 %	8,17 %	1,15 %	2,44 %			

DÉCHETS VERTS						
	Porte-à-porte	Municipaux	Déchetteries	TOTAL DÉCHETS VERTS		
Tonnes en 2014	26 766	6 825	25 641	59 232		
en Kg/hab	54,55	13,91	52,26	120,73		
Tonnes en 2015	22 113	6 556	20 673	49 342		
en Kg/hab	44,73	13,26	41,82	99,82		
Evolution en masse	- 17,38 %	- 3,94 %	- 19,38 %	- 16,70 %		
Evolution en kg/hab	- 18,00 %	- 4,66 %	- 19,98 %	- 17,32 %		

	Déchetteries (hors déchets verts)	Encombrants collectés en porte-à-porte (à compter du 1er avril 2012)	Valorisation énergétique (tonnage traité à Villers-Saint-Paul)
Tonnes en 2014	78 342	5 280	123 582
en Kg/hab	159,67	10,76	251,88
Tonnes en 2015	72 616	5 194	120 266
en Kg/hab	146,90	10,51	243,29
Evolution en masse	- 7,31 %	- 1,63 %	- 2,68 %
Evolution en kg/hab	-8%	- 2,37 %	- 3,41 %

Localisation des installations de traitement et valorisation

Un centre de traitement principal à Villers-Saint-Paul comprenant :

- 1 centre de valorisation énergétique (capacité 173 250 T / an),
- 1 centre de tri des emballages et journaux-magazines (capacité 30 000 T / an),
- 1 plateforme ferroviaire,
- 4 quais de transfert route rail à Compiègne, Noyon, Saint-Leu-d'Esserent, Ormoy-Villers,

25 déchetteries :

Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Crépy-en-Valois, Brenouille, Clairoix, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil Sainte-Marie, Le Plessis Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons-sur-Matz, Morienval, Plailly, Bornel, Auneuil (convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis), Attichy.

Les recettes

Montant global des recettes de fonctionnement (compte administratif 2015) :

35 691 684 €

SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES					
Objet	Organisme	Montant			
D3E	OCAD3E	181 433 €			
Journaux-magazines	ECOFOLIO	409 983 €			
Textile	ECO TLC	46 901 €			
DDS	ECO DDS	32 669 €			
Mobilier	ECO-MOBILIER	521 220 €			
Tri	ECO-EMBALLAGES	5 896 850 €			
	TOTAL	7 089 056 €			
Rever	sement des aides perçues aux collectivités	1 583 409 €			
	Participation des collectivités	22 093 478 €			

VALORISATION							
Val	orisation i	ssue de l'incinératior	1	Valorisation matériaux i	issus du tri	Valorisation sous forme de c	
Electricité	74 629	Mâchefers	33 082 T	Emballages plastiques, cartons, acier, alu	11 032 T		
Vapeur	79 199	dont encombrants	489 T	Journaux-magazines	10 358 T	Production estimée :	16 447 T
D. 7470/	7.0/	dont Ferreux :	2 403 T		42.600 T	-	
Pe = 74,7 %		dont Non ferreux :	254 T	Verre	12 688 T		

Montant global des dépenses de traitement des déchets du SMVO (compte administratif 2015) :

34 148 554 €

Principales dépenses de prestations de service

INSTALLATIONS	PRESTATAIRE	MODE D'EXPLOITATION	DÉPENSES DES CONTRATS
Quais de transfert	SITA	Marché de prestations de service	1 268 321 €
Déchetterie	BUTIN SEDIC	iviai che de prestations de service	443 235 €
Déchetterie	C.AGGLO. BEAUVAISIS	Convention	21 896 €
Déchetterie	GURDEBEKE	Marché de prestations de service	30 657 €
Centre de traitement principal	ESIANE	Délégation de service public	4 069 485 €
Plateforme ferroviaire	ESIANE	Delegation de service public	702 870 €
Transport de bennes déchetteries	VEOLIA	Prestations de service	3 136 €
Transport de bennes déchetteries	PAPREC	Prestations de service	2 160 €
Transport ferroviaire	FORWADIS		176 545 €
Transport ferroviaire	VFLI	Marché de prostatione de comice	2 203 651 €
Transport ferroviaire	SNCF RESEAU	Marché de prestations de service	46 016 €
Transport ferroviaire	ERMEWA		636 105 €
Transport ferroviaire	CCBA	Communication	15 840 €
Transport ferroviaire	PAYS DE VALOIS	Convention	18 602 €
Déchets verts	NATURECO		532 801 €
Déchets verts	AGRI-COMPOST		94 312 €
Déchets verts	VALORISOL		79 533 €
Déchets verts	BORAN AGRI		2 875 €
Déchets verts	GURDEBEKE		16 065 €
Déchets verts	LA FERME DU BOIS		132 110 €
Déchets dangereux des ménages	CHIMIREC		10 416 €
Déchets dangereux des ménages	TRIADIS		3 208 €
Déchets dangereux des ménages	ORTEC	Marché de prestations de service	168 093 €
Terres & gravats	SITA	iviarche de prestations de service	1 075 €
Terres & gravats	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX		270€
Terres & gravats	VEOLIA		184 342 €
Tout venant enfouissable	VEOLIA		264 181 €
Tout venant enfouissable	GURDEBEKE		19 244 €
Seringues usagées	CHIMIREC		335 €
Amiante	ORTEC		5 700 €
Traitement du bois	PAPREC		2 605 €
Traitement des pneus	DELTA GOM	Prestations de service	1 236 €
Traitement des encombrants	VEOLIA		5 816 €
Traitement du tout venant valorisable	VEOLIA	Marché de prestations de service	2 658 726 €
		TOTAL	13 821 462 €





Les actions de sensibilisation organisées en 2015

Les portes ouvertes

Cette année, l'état d'urgence est venu troubler l'organisation des Portes Ouvertes de nos installations. La semaine de la réduction des déchets

La semaine de la réduction des déchets et les animations prévues à cet effet ont dû être annulées.

Seule la semaine du développement durable qui se déroule traditionnellement en juin a pu être organisée convenablement. Toutes les visites publiques ont été interrompues après le 13 novembre 2015. Elles viennent de reprendre mais avec des conditions d'accueil beaucoup plus exigeantes.



La campagne d'information en déchetteries

En 2015, une campagne d'information a été organisée au début de l'été pour sensibiliser les usagers et les agents au respect mutuel dans les déchetteries. Sous l'angle du sourire, avec des photos des agents, des usagers, cette campagne avait pour but de créer un lien et une marque de respect mutuel.

Le nouveau règlement intérieur a eu un effet assez négatif auprès des agents de déchetteries et des usagers ?
Les premières semaines de mise en application des nouvelles règles ont soucié les usagers et les agents.



Zoom sur le programme de prévention

Grâce à son programme de prévention, le SMVO continue de réaliser des actions et à accompagner les acteurs de son territoire sur les thèmes du tri et de la prévention :

- les animations de sensibilisation du public, grâce à l'équipe d'animation et un réseau d'animateurs vacataires formés.
- les éco-manifestations (mise en place du tri avec les collectivités, gobelets réutilisables consignés...),
- réalisation de supports d'information, d'outils pédagogiques, de cadeaux écoresponsables,
- le compostage domestique, collectif et des grands producteurs,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'exemplarité du SMVO et des acteurs du territoire (collectivités adhérentes, associations, entreprises...),
- les actions avec les recycleries et les brocantes.
- les actions avec les Grandes et Moyennes Surfaces,
- les actions sur les déchetteries.



Les actions réalisées en 2015 :

- 118 animations, plus de 10 100 personnes sensibilisées,
- une nouvelle animation : des smoothies contre le gaspillage alimentaire.
 L'objectif est de sensibiliser le public sur le gaspillage alimentaire en réalisant des jus de fruits grâce à des invendus de fruits et légumes récupérés de grandes surfaces locales,
- 21 écomanifestations accompagnées,
- 62 nouveaux acteurs relais formés au tri et à la prévention,

création d'une signalétique sensibilisant le public et mettant en valeur les efforts environnementaux du parc Chédeville, parc de loisirs de la CCLVD à Mogneville. Ce projet doit être dupliqué sur la base INOVIA de la CCPN à Noyon,





 réalisation d'une journée d'échanges sur l'économie circulaire et la prévention des déchets le 24 novembre 2015 pour présenter le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », et donc les piliers de l'économie circulaire, à l'ensemble des partenaires du SMVO (collectivités, associations, chambres consulaires...),



 accompagnement de 2 opérations foyers témoins: Défi « Zéro déchet » de l'association l'Ame Ortie à Longueil Sainte-Marie et Foyers Témoins « Zéro Gaspillage alimentaire » de l'ADEME Picardie, la CLCV et l'UFC Que Choisir,





 dématérialisation de la chaîne comptable et financière du SMVO afin de réduire les déchets de papier. En 2015, à la demande de l'ADEME, le SMVO a lancé un appel à projets auprès de ses collectivités adhérentes pour les inciter à organiser leurs propres actions sur le territoire.

Sur 16 collectivités adhérentes, 13 ont répondu et ce sont plus de 370 000 euros qui seront alloués à ces actions. Présenté comme un concours, chaque collectivité a pu proposer des actions adaptées à ses besoins, après avoir vérifié que les actions proposées correspondaient bien aux axes de la prévention, les projets ont été présentés à la Commission Communication etPrévention pour validation. Cette enveloppe financière et ces actions sont à réaliser dans l'année 2016.





Le SMVO, lauréat " Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage " avec ses adhérents

En juin 2015, Ségolène ROYAL lançait un appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage auprès des collectivités locales. Pour prétendre à ce label, les collectivités devaient rendre un dossier relativement complet sur leur territoire, et les marges de manœuvre en matière d'économie circulaire, en présentant des objectifs ambitieux et en rapport avec la réalité.

Aidée d'un bureau d'études, la personne en charge du pôle prévention et tri et la responsable du service ont rendu un dossier conséquent qui sert de base de travail pour l'avenir, dans la continuité du programme de prévention et avec une volonté d'étendre les actions à l'économie circulaire, et plus généralement au monde des entreprises. Ce projet peut être adressé sur demande auprès du service communication. Il a été envoyé à l'ensemble des partenaires du SMVO avec un courrier du Président. Le SMVO a su en novembre 2015 qu'il était retenu comme "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ".

Les événements de communication interne

Les vœux

Comme chaque année, l'ensemble des agents et des membres du bureau a été convié à une soirée des vœux, qui s'est déroulée dans les locaux de la Moon Factory, ce fut une belle occasion de s'amuser et de partager de bons moments de divertissements.





Après la journée de travail

Une fois de plus sous le soleil, la fin de journée au bord de l'eau les agents ont pu profiter d'activités en plein air et de baignades début juillet sous une chaleur caniculaire.

Un barbecue était organisé après les activités pour à nouveau réunir l'ensemble des équipes.





Un « trombinoscope »

Un reportage photos des agents et des installations a été réalisé afin de pouvoir renouveler la banque d'images du syndicat.

A l'occasion des voeux, chaque agent a reçu un petit livret présentant l'ensemble des agents du SMVO dans leur bureau, en pleine action, sur le terrain.

Une exposition présentant l'ensemble des photos est visible dans le hall d'accueil du siège du syndicat.



Les animations de l'année 2015

Le 27 mars

Sensibilisation au tri et à la prévention du personnel et des résidents de l'ESAT du Clos du Nid, avec la CCR.

Les 2, 3, 7, 9 avril

Semaine du développement durable de la CCLVD au Centre de Traitement Principal des Déchets, avec la CCLVD.



Les 2, 9, 23 avril

Animation sur le tri, la prévention et le compostage dans le jardin pédagogique de la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent, avec le Syndicat Intercommunal de la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent, la ville de Montataire et le CPIE Oise.



Avril à Mai

Animations pendant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) au jeu « Stop Déchets » dans les écoles de la CCPN.

Le 14 mars

Animation à la journée de lancement du printemps de l'industrie au Lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise.

Les 12, 19, 26 mars

Animation sur le tri, la prévention et le compostage dans le jardin pédagogique de la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent, avec le Syndicat Intercommunal de la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent, la ville de Montataire et le CPIE Oise.

Les 2 et 3 mai

Salon de l'artisanat et de la gastronomie à Cauffry avec la CCLVD.

Le 8 mai

Brocante de Trumilly avec la CCPV.

Les 16 et 17 mai

Les Floralys à Crépy-en-Valois, avec la CCPV.

17 mai

Brocante de la Base de Loisirs de Saint-Leu-d'Esserent, avec la CCPSO.



19 ma

« Journée Fair-Play » avec le club de foot de Pont-Saint-Maxence et la CCPOH.

Le 24 mai

Marché aux fleurs de Noyon, avec la CCPN

Le 30 mai

Journée « Protégeons la nature », à l'école élémentaire d'Orry-La-Ville avec l'UPPE (Union des Parents d'Elèves), et la CCAC.

Le 3 juin

Inauguration du camion CAC mobile de la Communauté d'Agglomération Creilloise avec des animations, dans le centre-ville de Creil, avec la CAC.

5 iuin

Animation au Auchan de Noyon, avec la CCPN.



6 juin

Journée Nationale des Débutants avec le District Oise de Football à Beauvais, avec le SYMOVE.

Du 11 au 14 juin

Course cycliste « La Ronde de l'Oise », sur tout le département.





14 juin

Initiatives Régionales de l'Environnement, à Noyon, avec la CCPN.

19 au 25 Juin

Animations en milieux scolaires sur le tri et le recyclage avec les vitrines du recyclage par la CCLVD (prêt d'outils).

20 juin

Tournoi de foot du club de Chevrières-Grandfresnoy.

Animation sur les gestes éco-citoyens à la kermesse de Gouvieux dans les écoles Pompidou et Marcel Pagnol par la CCAC (prêt d'outils).

21 juin

Raid Impérial Compiégnois, à Compiègne, avec l'ARC.

24 juin

Animation à la Croix Rouge de Chantilly sur les gestes éco-citoyens avec la maison idéale par la CCAC (prêt d'outils).

27 iuin

Festival « Art et Nature » à Coye-la-Forêt, avec l'association « la Clairière des sources » et la CCAC.

Juin à Octobre

Animations sur la prévention avec le jeu « Stop Déchets » au parc Chédeville, par la CCLVD (prêt d'outils).

4 et 5 Juillet

Championnat de France de cyclisme (UFOLEP) à Liancourt, avec la CCLVD.

Animations Oise Village Estival avec le Conseil Général de l'Oise le 7 juillet à Bienville, le 8 juillet à Acy En Multien, le 23 juillet à Ressons-sur-Matz.



Juillet

« Crépy Plage » à Crépy-en-Valois, avec la CCPV.



Juillet

Animations à la Base de Loisirs de Saint-Leu-d'Esserent, avec la CCPSO et le Syndicat Intercommunal de la base de loisirs.

26 juillet

Brocante de Conchy-les-Pots, avec la CCPS.



3 septembre

Journée écocitoyenne « Tous Unis pour la cité », à l'UTC de Compiègne, avec l'Agglomération de la Région de Compiègne et l'UTC.

6 septembre

« Un village un feu » à Thiescourt, avec la Communauté de Communes du Pays des Sources et la commune de Thiescourt.



Les 11, 12, 13 septembre

Concours Derby International, à Compiègne, avec l'Agglomération de la Région de Compiègne.

13 septembre

L'Oise fête les sports, à Pont-Sainte-Maxence, Crépy-en-Valois, Laigneville et Lacroix Saint-Ouen, avec le Conseil Départemental de l'Oise, les Communautés de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, du Pays de Valois, du Liancourtois - la Vallée Dorée et l'Agglomération de la Région de Compiègne.

20 septembre

« Jours de Fête » à Feigneux, avec la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Animation smoothies lors des Initiatives Régionales de l'Environnement, au Parc Chédeville, avec la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée.

Course « Orrygeoise » à Orry La ville, avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.



27 septembre

Jeux Intervillages à Venette avec l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Les 3 et 4 octobre

« Festival International de la Country en Picardie » à Nogent-sur-Oise avec l'association « la boîte à musique » et la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Le 10 octobre 2014

« Journée de l'Environnement » à Carlepont, avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

17 octobre

« Fête de la pomme » à Andeville avec la Communauté de Communes des Sablons.

Octobre à décembre

Animations pendant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) avec la malle Rouletaboule par la CCAC (prêt d'outils).

Le 21 novembre

Marché de Noël de la ville de Montataire avec la Communauté d'Agglomération Creilloise.

Le 25 novembre

Animation « smoothies » pour les agents du siège du SMVO.

Novembre à janvier

Animations pendant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) avec le loto des matières par la CCPN (prêt d'outils).

Le 4 décembre

Marché de Noël de Villers-Saint-Paul avec la Communauté d'Agglomération Creilloise.

Les 12, 16 et 17 décembre

Animations « sacs réutilisables » sur le marché de la ville de Creil avec la Maison de la ville de Creil.

Le 20 décembre

Marché de Noël de Nogent-sur-Oise avec la Communauté d'Agglomération Creilloise.

Les 18, 19 et 20 décembre

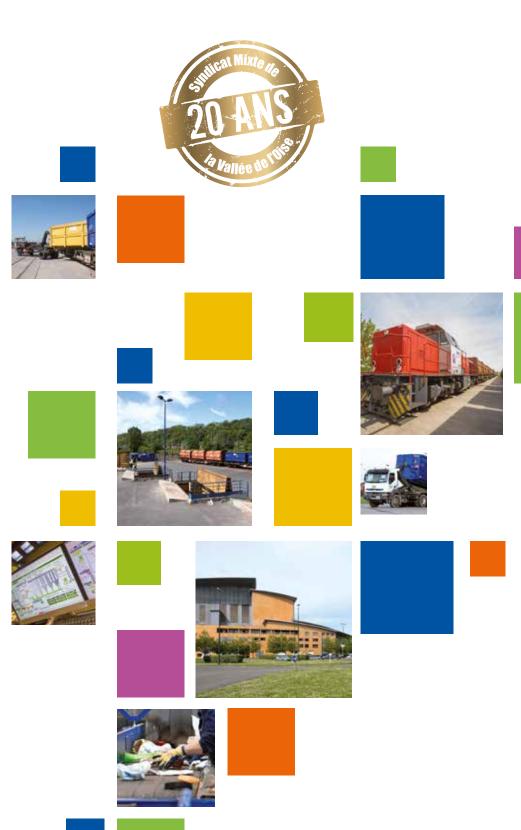
Marché de Noël de Noyon avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Octobre à janvier

Animations pendant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) avec la malle Rouletaboule par la CCAC (prêt d'outils).

Novembre à janvier

Animations pendant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) au jeu par la CCPN (prêt d'outils).





CS 30316 60 203 Compiègne cedex e-mail : smvo@smvo.fr

Tél. 03 44 38 29 00 - Fax. 03 44 38 23 61

www.smvo.fr